

UN LIBRARY
NATIONS UNIES APR 15 1991
UN/SA COLLECTION



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE

2423^e

SÉANCE : 25 MARS 1983

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2423)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 22 mars 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua (S/15651)	1

1985/01/10
30 2 1985
NOTES DE LA COMMISSION

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/ . . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1985, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2423^e SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 25 mars 1983, à 15 h 30.

Président : Sir John THOMSON
(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyana, Jordanie, Malte, Nicaragua, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre, Zimbabwe.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2423)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 22 mars 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua (S/15651).

La séance est ouverte à 16 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 22 mars 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua (S/15651)

1. Le PRÉSIDENT : (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes consacrées à cette question [2420^e et 2422^e séances], j'invite le représentant du Honduras à prendre place à la table du Conseil de sécurité; j'invite les représentants de l'Algérie, de la Barbade, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, de l'Equateur, de l'Espagne, de la Grenade, de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, de Maurice, du Mexique, du Panama, des Philippines, de la République-Unie de Tanzanie, du Venezuela, du Viet Nam et du Yémen démocratique à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Ortez Colindres (Honduras) prend place à la table du Conseil; M. Abada (Algérie), M. Moseley (Barbade), M. Sanz de Santamaría (Colombie), M. Zumbado Jiménez (Costa Rica), M. Roa Kourí (Cuba), M. Albornoz (Equateur), M. de Piniés (Espagne), M. Taylor (Grenade), M. Purushottam (Inde), M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), M. Maudave (Maurice), M. Muñoz Ledo (Mexique), M. Ozores Typaldos (Panama), M. Arcilla (Philippines), M. Rupia (République-Unie de Tanzanie), Mme Coronel de Rodríguez (Vene-

zuela), M. Hoang Bich Son (Viet Nam) et M. Al-Alfi (Yémen démocratique) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Belgique, de la Bolivie, du Brésil, de la République dominicaine, de la République fédérale d'Allemagne et de la République islamique d'Iran des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, Mlle Dever (Belgique), M. Salazar Paredes (Bolivie), M. Bittencourt (Brésil), Mlle Castillo (République dominicaine), M. Jelonek (République fédérale d'Allemagne) et M. Serajzadeh (République islamique d'Iran) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. M. SINCLAIR (Guyana) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, du fait que vous représentez un pays avec lequel le mien entretient des relations cordiales et amicales, c'est pour moi un plaisir particulier de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Outre vos qualités de diplomate qui sont bien connues, vous apportez dans l'exercice de ces hautes fonctions des méthodes de travail efficaces et méthodiques, ce qui nous donne l'assurance que sous votre direction le Conseil s'acquittera avec succès de ses responsabilités.

4. Je saisis également cette occasion pour exprimer à votre prédécesseur, M. Oleg Troyanovsky, de l'Union soviétique, la reconnaissance de ma délégation pour la façon efficace et courtoise dont il a conduit, le mois dernier, les travaux du Conseil.

5. Il y a exactement un an, le Gouvernement du Nicaragua avait demandé la convocation du Conseil [S/14913] pour examiner la situation dangereuse qui existait en Amérique centrale. Au cours des réunions qui avaient suivi cette demande, l'attention du Conseil avait été attirée sur les menaces ouvertes de déstabilisation et sur le harcèlement dont faisait l'objet le Nicaragua, ainsi que sur les préparatifs d'intervention qui étaient entrepris au moyen de l'équipement et de l'entraînement de membres

de l'ancienne garde nationale de Somoza dans un territoire voisin du Nicaragua. Le Conseil avait alors été mis en garde contre le fait que cette situation était une menace sérieuse pour la paix et la sécurité de la région, dont les conséquences dépassaient celle-ci.

6. Les événements survenus récemment n'ont fait que confirmer le bien-fondé de ce qui avait été dit en 1982. Les craintes que nous avons alors exprimées se sont trouvées confirmées par les actes commis par les Etats mêmes qui avaient été accusés de menées menaçantes et agressives. En tant qu'Etat de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le Guyana a suivi avec inquiétude la dégradation notable de la situation qui règne dans certaines parties d'Amérique centrale, et nous sommes contraints aujourd'hui de joindre notre voix à celle des délégations qui nous ont précédés pour exprimer publiquement cette inquiétude.

7. Ma délégation a écouté attentivement le Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua nous rendre compte [2420^e séance] des récents événements survenus dans son pays ou d'autres qui le concernent. Nous avons noté ce qu'il a dit au sujet de l'infiltration massive de membres de l'ancienne garde nationale de Somoza qui a lieu à partir de la frontière septentrionale du Nicaragua et du fait que certains de ces membres ont pénétré jusqu'à Matagalpa, près de Rio Blanco. Ma délégation regrette profondément que ces infiltrations aient provoqué des pertes en vies humaines au Nicaragua et partage pleinement l'analyse du Gouvernement nicaraguayen quant à l'internationalisation possible du conflit qui sévit dans la région.

8. Ma délégation, à ce stade, déclare que, pour elle, le Conseil n'a pas été convoqué pour porter un jugement contre les institutions que le Gouvernement nicaraguayen a décidé de mettre en place ni contre la politique qu'il a décidé de suivre pour assurer la promotion sociale, économique et politique de son peuple. Critiquer ces mesures intérieures et s'en servir comme prétexte ou comme justification pour harceler le Gouvernement nicaraguayen constitue une violation flagrante de la souveraineté et de l'indépendance du Nicaragua. C'est une ingérence dans les affaires intérieures de ce pays et une violation de la Charte des Nations Unies. Aucun Etat n'a le droit de dicter au peuple nicaraguayen la façon dont il doit organiser ses affaires internes. La réalité politique de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes relève du pluralisme idéologique. Toute tentative faite pour imposer une hégémonie ou un conformisme idéologique aux Etats de la région constitue une violation de notre indépendance souveraine et ne peut que conduire à la tension, à la méfiance et à l'instabilité dans les relations.

9. Quoi qu'il en soit, il me faut rappeler, entre parenthèses, que pendant 45 ans le peuple du Nicaragua a subi la tyrannie de Somoza sans que le Conseil entende la moindre plainte au sujet des libertés démocratiques ou de la distribution inéquitable des richesses du pays. Et maintenant que pour la première fois le peuple du Nicaragua a la chance d'organiser ses affaires à son propre avantage et

dans l'intérêt de son propre progrès, on s'efforce de le contrer.

10. Le Conseil s'est réuni pour examiner la plainte du Gouvernement du Nicaragua touchant la situation dangereuse créée par ceux qui, de plus en plus, cherchent à déstabiliser ce gouvernement et à réduire à rien sa révolution réussie. Ces tentatives sont organisées, financées et appuyées de l'extérieur à grand renfort de fanfare, et l'on se sert du territoire d'un Etat voisin comme d'un tremplin pour envoyer des mercenaires et des dissidents lutter contre l'indépendance politique, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Nicaragua.

11. Il y a un peu plus de deux mois, les ministres des affaires étrangères des Etats membres du Bureau de coordination des pays non alignés se sont réunis en session extraordinaire, du 10 au 14 janvier, dans la capitale du Nicaragua pour s'occuper de la situation en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les inquiétudes dont ils ont fait état ont été confirmées par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi du 7 au 12 mars et qui, à propos de la situation en Amérique centrale, a dénoncé, au paragraphe 136 de la Déclaration politique [voir S/15675, annexe],

"les menaces et les actes d'intimidation nouveaux et toujours plus nombreux dirigés contre le Nicaragua ainsi que la gravité et le nombre croissant d'actes d'agression dont il fait l'objet. Elle a dénoncé en particulier la violation de son espace aérien et de ses eaux territoriales, l'utilisation du territoire de pays étrangers, dans la région et à l'extérieur de celle-ci, pour servir de base à des actes d'agression et à la formation de forces contre-révolutionnaires, la perpétration d'actes de terrorisme et de sabotage, en particulier les attaques armées d'anciens gardes somozistes à partir de la frontière nord qui ont entraîné des pertes humaines et matérielles considérables, ainsi que les mesures de pression économiques prises au niveau international. La Conférence a jugé que ces actions faisaient partie d'un plan délibéré visant à harceler et à déstabiliser ce pays, ainsi que l'a reconnu une puissance étrangère."

12. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont également demandé aux Gouvernements des Etats-Unis et du Honduras d'adopter une attitude constructive en faveur de la paix et du dialogue, conformément aux principes du droit international, et demandé à tous les Etats d'éviter tout acte susceptible d'accroître la tension dans la région.

13. Dans les relations entre Etats, les principes du droit international doivent être sacro-saints et scrupuleusement respectés. C'est la seule chose qui puisse assurer des relations pacifiques et stables entre les Etats. La communauté internationale a depuis longtemps proscrit l'intervention du comportement international. Il n'y a pas si longtemps, en 1970, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies. Cette déclaration,

qui procédait de la Charte, a proclamé solennellement, entre autres, le principe selon lequel les Etats doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. La Déclaration sur les relations amicales énonçait également le principe selon lequel les Etats doivent régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de manière que la paix et la sécurité internationales ne soient pas mises en danger.

14. En décembre 1981, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats². La Déclaration énonçait clairement les devoirs qu'impliquait le principe de la non-intervention et de la non-ingérence. Y sont mentionnés :

"a) Le devoir des Etats de s'abstenir dans leurs relations internationales de recourir à la menace ou à l'emploi de la force sous quelque forme que ce soit pour violer les frontières internationalement reconnues d'un Etat, pour troubler l'ordre politique, social ou économique d'autres Etats, pour changer le système politique d'un autre Etat ou renverser son gouvernement, pour créer une tension entre deux ou plusieurs Etats, ou de priver leurs peuples de leur identité nationale et de leur patrimoine culturel;

"b) Le devoir d'un Etat de veiller à ce que son territoire ne soit pas utilisé d'une manière qui compromette la souveraineté, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale et l'unité nationale ou perturbe la stabilité politique, économique et sociale d'un autre Etat;...

"c) Le devoir d'un Etat de s'abstenir de recourir à toute intervention armée, subversion, occupation militaire ou à toute autre forme d'intervention ou d'ingérence, avouée ou dissimulée, dirigée contre un autre Etat ou groupe d'Etats, ou à tout acte d'ingérence militaire, politique ou économique dans les affaires intérieures d'un autre Etat, y compris les actes de représailles impliquant le recours à la force;

"..."

"e) Le devoir d'un Etat de s'abstenir de toute action ou tentative, sous quelque forme ou quelque prétexte que ce soit, tendant à déstabiliser ou à compromettre la stabilité d'un autre Etat ou de l'une quelconque de ses institutions³".

Cette déclaration a l'entier appui des membres du Mouvement des pays non alignés, parce que ses principes ont toujours été une des pierres angulaires de notre mouvement. Nous avons pensé qu'il fallait les énoncer clairement, sous forme de déclaration, pour assurer la protection des petits Etats, toujours victimes de l'agression et de l'intervention.

15. On ne dira jamais assez que le peuple du Nicaragua aspire uniquement au progrès politique, économique et

social. Il ne cherche pas à prouver ou à infirmer la supériorité d'une idéologie mondiale sur une autre. Il est dangereux et peu réaliste de chercher, à des fins personnelles, à donner une image erronée des aspirations nationales des pays de l'Amérique centrale en faveur de réformes et de chercher à les représenter en termes d'affrontement Est-Ouest.

16. L'infiltration au Nicaragua de forces contre-révolutionnaires, outre qu'elle constitue une attaque contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de cet Etat, cause de grandes pertes humaines et matérielles et entrave les efforts que fait le Gouvernement nicaraguayen pour construire la nation, sa tâche la plus importante. Qui plus est, elle accroît la tension dans les relations entre le Honduras et le Nicaragua, augmentant le danger d'un conflit armé où pourrait être entraînée toute la sous-région avec des conséquences alarmantes pour la paix et la sécurité des Amériques et du bassin des Caraïbes.

17. La situation est grave, mais ma délégation garde l'espoir qu'il est encore possible que la raison prévale et que la voix de la modération se fasse entendre plus haut que la clameur stridente des partisans de l'intervention et de la belligérance. Ma délégation lance un appel fervent pour que cessent tous actes et attitudes agressifs envers le Nicaragua et la révolution sandiniste, pour que l'on respecte pleinement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Nicaragua et pour que la paix ait une chance de s'instaurer en Amérique centrale.

18. A ce propos, le Guyana tient à dire qu'il apprécie à leur juste valeur et appuie les efforts faits par les Etats de la région pour trouver une solution pacifique aux crises de l'Amérique centrale. Nous songeons spécialement aux propositions des Gouvernements de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela⁴, formulées au début de l'année dans l'île de Contadora, au Panama. Le Guyana encourage vivement cette initiative.

19. Ma délégation a aussi été heureuse d'entendre le Gouvernement du Nicaragua redire qu'il était prêt à entamer un dialogue sur les problèmes de l'Amérique centrale, à discuter immédiatement les problèmes et les divergences suscités par les opérations militaires menées à sa frontière avec le Honduras et à faire preuve d'une attitude constructive touchant le règlement pacifique des crises de l'Amérique centrale. Ma délégation prie instamment tous les Etats, dans l'intérêt du peuple nicaraguayen et de la paix et de la stabilité en Amérique centrale, de renoncer à toute intervention et à tout acte de déstabilisation pour rechercher plutôt des solutions politiques à tout différend qui pourrait les opposer au Nicaragua. Je tiens aussi à réaffirmer la solidarité inébranlable du Guyana avec le Gouvernement et le peuple du Nicaragua dans leur lutte pour l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale.

20. M. SHAH NAWAZ (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis tout particulièrement heureux, Monsieur le Président, de m'associer à mes collègues qui ont pris la parole avant moi pour vous féliciter à l'occasion de votre accession aux fonctions de président du Conseil de

sécurité. Nous tenons à vous féliciter de la manière exemplaire dont vous avez mené à bien les délibérations du Conseil au cours des trois dernières semaines. Nous sommes convaincus que le Conseil continuera de bénéficier de votre grande expérience, de votre compétence et de vos qualités diplomatiques dans l'examen des questions dont il est saisi. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance pour la façon excellente dont votre prédécesseur, M. Troyanovsky, le représentant de l'Union soviétique, a mené à bien les travaux du Conseil au cours du mois précédent.

21. Il est incontestable que la situation en Amérique centrale reste profondément troublée. Le démembrement croissant de la vie politique, sociale et économique dans la région, résultant d'affrontements idéologiques et d'ingérences étrangères, est une cause de préoccupation profonde et de vive inquiétude pour tous ceux d'entre nous qui ont proclamé leur fidélité aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. L'aggravation de la situation dans la région de l'Amérique centrale préoccupe vivement le Conseil de sécurité, qui, en vertu de la Charte, a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

22. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention les déclarations qui ont été faites par les représentants des pays directement en jeu, ainsi que les déclarations faites par les autres pays vivement intéressés à la situation dans la région. La situation peut paraître quelque peu troublée mais pas totalement confuse à la lumière des points de vue passionnés des protagonistes. Il est indubitable que la situation à la frontière du Nicaragua avec le Honduras a beaucoup empiré ces derniers jours et menace de dégénérer en un conflit armé entre ces deux Etats, conflit dont les conséquences pourraient dépasser les frontières de leurs territoires.

23. Le processus de changement dans les pays en développement à l'époque contemporaine est un phénomène connu. Nous savons également que des parties extérieures ont cherché à détourner ou à déjouer ce processus pour poursuivre des buts et objectifs qui n'ont rien à voir avec les intérêts et aspirations des peuples directement intéressés au processus de changement. Il est aussi faux de présenter l'intervention étrangère armée dans les affaires d'autres Etats comme un soulèvement interne que de décrire une véritable lutte de libération comme une manifestation d'ingérence étrangère.

24. Tous les peuples libres ont le droit souverain de décider de leur propre forme de gouvernement et des structures politique, sociale et économique qui leur conviennent le mieux, à l'abri de toute intervention étrangère, et de décider de leur avenir conformément à leur propre volonté. Il est également vital pour la paix et la sécurité de tous les Etats que le processus de changement dans un pays ne soit pas exploité par un autre pays à ses propres fins, ni qu'un pays prescrive ce processus comme une panacée pour résoudre les problèmes d'autres pays qui ne l'ont pas demandé. Il est inadmissible qu'une puissance étrangère quelconque cherche à contrôler ce processus de changement afin de le canaliser ou de le détourner dans le sens de ses propres intérêts.

25. Le peuple du Nicaragua a renversé courageusement le régime oppressif de Somoza et est prêt à récolter les fruits de sa lutte révolutionnaire. Il mérite notre aide et notre appui pour achever dans la paix le processus de changement et pour consolider les bases d'une vie meilleure pour ses générations présentes et futures. Il a une route difficile à parcourir et cela prendra un certain temps avant qu'il ne parvienne à une harmonie totale et à la réalisation de ses espoirs et aspirations. Il peut le faire dans la paix et avec un sentiment de responsabilité s'il ne se sent pas menacé par une agression extérieure.

26. Lorsque nous nous sommes rendus au Nicaragua à l'occasion de la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue Managua du 10 au 14 janvier 1983, nous avons eu la possibilité de rencontrer les dirigeants et la population du pays et nous avons été témoins de leurs efforts pour reconstruire leur patrie qui a été tant ravagée récemment par une lutte intestine et une catastrophe naturelle. Nous leur adressons nos meilleurs souhaits et sommes certains que, une fois laissés seuls, ils pourront atteindre leurs objectifs sans causer aucune inquiétude ni préoccupation à l'un quelconque de leurs voisins.

27. Le Pakistan, quoique situé très loin de la région en cause, suit de très près les manifestations de respect à l'égard des principes de la Charte de la part de tous les intéressés en Amérique centrale. Notre expérience dans notre propre région nous convainc que les principes de la Charte s'appliquent incontestablement au niveau universel et qu'aucun Etat ne peut échapper aux conséquences des violations de ces principes, même si cela se produit dans une région très éloignée.

28. Nous sommes très heureux d'avoir entendu les représentants du Nicaragua et du Honduras exprimer tous les deux le désir de leurs gouvernements de s'engager dans un dialogue afin de trouver un règlement négocié à leurs différends. Dans ce contexte, nous nous félicitons des initiatives prises par les Etats de la région, qui peuvent contribuer efficacement à la réduction des tensions et au règlement des différends entre les Etats voisins. Le Conseil a la possibilité d'encourager ces initiatives de paix. Il devrait également encourager activement le processus de négociations pacifiques, assumant ainsi ses responsabilités conformément à la Charte. En tant que première mesure, le Conseil pourrait envisager d'envoyer une mission d'enquête dans la région pour évaluer la situation sur le terrain et faire rapport au Conseil. L'envoi de cette mission d'enquête servirait, en soi, à réduire la tension et serait conforme à la recommandation qui figure dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, présenté à la trente-septième session de l'Assemblée générale⁵.

29. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter non seulement de votre accession aux fonctions de président du Conseil de sécurité pour le mois de mars, mais aussi de la façon efficace dont vous avez mené à bien votre tâche. Je

voudrais également remercier les délégations qui ont adressé d'aimables paroles au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Troyanovsky, pour la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions de président du Conseil le mois dernier.

30. A la demande du Gouvernement nicaraguayen, le Conseil s'est réuni d'urgence pour examiner la question que pose la multiplication des actes d'agression contre cet Etat.

31. Le représentant soviétique a écouté attentivement la déclaration convaincante du Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua, M. Víctor Hugo Tinoco. Cette déclaration contient des arguments documentés et circonstanciés qui confirment le bien-fondé de la plainte du Gouvernement nicaraguayen auprès du Conseil de sécurité. Les nombreux faits avancés dans cette déclaration sont la preuve irréfutable que la République du Nicaragua est victime d'une intervention armée directe à partir du territoire de l'Etat voisin du Honduras, intervention dont les Etats-Unis sont l'organisateur principal. Il existe donc dans cette région une situation extrêmement dangereuse qui menace directement la paix et la sécurité internationales.

32. Il est incontestable que l'incursion au Nicaragua de bandes de mercenaires contre-révolutionnaires est la dernière étape d'une guerre qui, pour n'être pas déclarée, n'en est pas moins dangereuse, guerre que mènent les Etats-Unis depuis plusieurs années contre le peuple du Nicaragua et contre sa révolution.

33. Ce n'est pas la première fois que la République du Nicaragua s'adresse au Conseil et se plaint des activités des Etats-Unis qui menacent sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance politique. Il y a exactement un an [2335^e à 2337^e, 2339^e, 2341^e à 2343^e et 2347^e séances], cette question avait fait l'objet d'un examen très approfondi au Conseil. A l'époque, les Etats-Unis avaient empêché le Conseil d'adopter un projet de résolution [S/14941] tendant au règlement pacifique des problèmes de l'Amérique centrale, condamnant l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats de la région et demandant qu'il soit mis fin à la menace ou au recours à la force. Aujourd'hui, avec le recul, il est extrêmement facile de voir que le recours au veto par les Etats-Unis il y a un an au Conseil de sécurité contre ce projet de résolution n'avait rien de fortuit. Les Etats-Unis, en effet, se réservaient ainsi le droit de recourir à la force armée dans la lutte contre la révolution nicaraguayenne.

34. L'invasion actuelle des mercenaires somozistes au Nicaragua, préparée et fomentée par les Etats-Unis, n'est que la suite directe de cette politique américaine. Sur le plan politique, les Etats-Unis ont déchaîné contre le Nicaragua une campagne de calomnies de bas étage à laquelle de hautes personnalités du Gouvernement américain sont mêlées. Sur le plan militaire, il existe sur le territoire des Etats-Unis, notamment à Miami, au Texas et en Californie, des bases qui servent à l'entraînement militaire des contre-révolutionnaires nicaraguayens. Des camps d'entraînement analogues existent également au Honduras, où

d'anciens partisans de Somoza sont armés, entraînés et équipés aux frais de la Central Intelligence Agency (CIA). Aujourd'hui — et c'est en cela que réside le danger de l'étape actuelle — ces mercenaires entraînés et nourris par les Etats-Unis sont littéralement lâchés et déchaînés contre le peuple du Nicaragua.

35. Il est significatif que la représentante des Etats-Unis ait, dans son intervention au Conseil [2420^e séance], totalement passé ces faits sous silence. Elle ne les a pas contestés. Dans son intervention, la représentante des Etats-Unis a même essayé d'ironiser sur l'"obsession" prétendument dénuée de fondement des Nicaraguayens face au danger d'une attaque américaine. D'après elle, il n'y aurait au Nicaragua que quelques troubles internes.

36. Cependant, nous aimerions insister sur un fait particulièrement sinistre. Cette manœuvre de la diplomatie américaine à l'Organisation des Nations Unies n'est pas nouvelle. Comme on a pu le constater récemment, ce genre de manœuvre sert de prologue à une intervention de grande envergure, car c'est par des écrans de fumée de ce genre que Washington avait préparé son intervention en 1954 contre le Guatemala et, en 1961, contre Cuba. Il n'est pas inutile de s'arrêter ici quelques instants.

37. Il y a près de 30 ans, Washington avait également lancé une campagne de calomnies, cette fois contre le régime progressiste du Guatemala. Les données publiées depuis lors par la Maison-Blanche et le Département d'Etat des Etats-Unis et qui, au départ, étaient secrètes montrent à l'évidence l'hypocrisie et le cynisme de cette manœuvre de diversion. Sous couvert de celle-ci, comme il ressort de ces documents, je dis bien "ces documents", les Etats-Unis ont organisé et entraîné des forces d'intervention contre le Guatemala, principalement sur le territoire du Honduras. Et le prélude immédiat à l'intervention, pour en donner la justification en quelque sorte, a été le bombardement d'un aérodrome situé au Honduras, organisé, là encore, par la CIA. A la même époque, la CIA avait mis en place au Guatemala quelques stations de radio qui se faisaient appeler radios des "insurgés". Ne voyons-nous pas de ressemblance avec les opérations actuellement menées par les Américains contre le Nicaragua ? Nous y retrouvons les mêmes personnages principaux : les contre-révolutionnaires armés par l'étranger, à savoir les Etats-Unis et le Honduras.

38. Je voudrais cependant ajouter qu'immédiatement après le coup d'Etat organisé en 1954 au Guatemala l'ambassadeur des Etats-Unis dans ce pays, M. Puerifoy, avait présenté aux nouvelles autorités un document particulièrement cynique. C'était une liste de noms de citoyens guatémaltèques qui devaient être fusillés, et l'ambassadeur des Etats-Unis avait exigé, je dis bien : exigé, qu'ils soient fusillés dans les 24 heures. Voilà, en fait, la véritable position de la diplomatie américaine en matière de droits de l'homme, position qui est confirmée par l'histoire. Alors, quelle valeur peut-on accorder après cela aux sermons que nous a faits avant-hier la représentante des Etats-Unis, qui prétend se soucier des droits de l'homme au Nicaragua ?

39. Enfin, le bilan cynique des opérations des Etats-Unis contre le Guatemala en 1954, menées en vue d'étouffer le régime progressiste qui se trouvait au pouvoir, fut tiré par le chef des mercenaires, Castillo Armas, à qui la CIA avait confié l'organisation du coup d'Etat, il avait déclaré à l'époque au Vice-Président des Etats-Unis, M. Nixon : "Dites-nous ce que vous voulez que nous fassions, et nous le ferons." Il a dit cela après les exécutions en masse qui ont eu lieu selon les listes présentées par l'ambassadeur des Etats-Unis.

40. Voilà des faits incontestés et des faits fondés sur des documents américains qui nous révèlent le vrai visage de la politique des Etats-Unis en Amérique latine.

41. Je voudrais maintenant parler d'une autre opération d'intervention menée par les Etats-Unis qui, cette fois-là, a échoué. Il s'agit de l'intervention contre Cuba, en 1961. Le Président des Etats-Unis, dès le mois de mars 1960, avait ordonné à la CIA de préparer cette intervention; cela est actuellement étayé par des documents. A ce moment-là, les représentants des Etats-Unis à l'Organisation des Nations Unies se livraient à des calomnies contre Cuba. Les Etats-Unis avaient déjà organisé, financé et entraîné des mercenaires contre Cuba sur le territoire du Guatemala pendant que les diplomates de Washington continuaient de brandir la "menace rouge". Je vois une amère ironie de l'histoire dans le fait que, cette fois-là, les préparatifs de l'intervention contre le régime progressiste à Cuba avaient été menés sur le territoire du Guatemala, où les Etats-Unis venaient de renverser un autre régime progressiste. Voilà la véritable "doctrine des dominos", qui mise sur le renversement des régimes progressistes les uns après les autres. Voilà la pratique des Etats-Unis selon cette doctrine.

42. Enfin, l'invasion, en avril 1961, des mercenaires à Cuba avait également commencé sous couvert de la thèse de ce qu'on appelait à l'époque le début de l'"insurrection interne" à Cuba. Par exemple, Washington avait déclaré que les aérodromes cubains avaient été bombardés par des pilotes cubains qui auraient été "déçus par le régime". Le représentant des Etats-Unis à l'Organisation des Nations Unies — et nombreux sont ceux qui s'en souviennent personnellement — avait alors montré aux délégations des photographies de ces avions portant l'emblème des forces armées cubaines. Aujourd'hui, nous savons que tout cela n'était qu'un grossier mensonge. Les avions, les pilotes, les bombes et les photographies elles-mêmes étaient l'œuvre de la CIA.

43. Après tout cela, après de pareils états de service de Washington en Amérique latine, la représentante des Etats-Unis essaie encore de jeter le doute sur les craintes du Nicaragua. Mais il y a une chose que nous savons maintenant. Nous savons que c'est peut-être là une nouvelle opération de couverture, d'autant plus que la représentante des Etats-Unis n'a pas fait mystère, ici, de sa haine pour les Sandinistes.

44. Ainsi, l'histoire récente et les activités des Etats-Unis en Amérique latine montrent que le Nicaragua est fondé à redouter l'intervention des Etats-Unis. En fait, ce sont

les Etats-Unis qui, depuis très longtemps, sont gravement atteints d'une maladie qu'on peut appeler la "folie des grandeurs", la manie du mépris pour l'indépendance et pour la liberté des pays d'Amérique latine, la manie de l'intervention. En fin de compte, il s'agit là de la "politique du gourdin", qui est une invention des Etats-Unis et qui est pratiquée dans les domaines linguistique, politique et militaire pour résoudre les problèmes des droits de l'homme.

45. Si, aujourd'hui, les Etats-Unis arment, entraînent et envoient ouvertement d'anciens Somozistes sur le territoire du Nicaragua, leur mobile est toujours le même : renverser le régime national progressiste de ce pays et installer des fantoches pro-Américains. Il semble qu'à Washington certains ne se sont toujours pas remis d'avoir perdu cet instrument docile qu'ils avaient entre leurs mains : le dictateur Somoza. On sait que Somoza avait un jour déclaré cyniquement au Président du Mexique, Luis Echeverría, littéralement ce qui suit : "Vous pouvez m'enlever. Moi, je n'ai pas de problèmes. Il me suffit de faire tout simplement ce que veut Washington."

46. Mais il est grand temps que les auteurs de cette politique des Etats-Unis comprennent que l'époque des Somoza, des Batista et des Trujillo est révolue à jamais. Ni l'appui donné aux régimes dictatoriaux anti-populaires ni l'intervention par le biais de mercenaires ne pourront empêcher les peuples de prendre leur sort entre leurs mains. Les Américains n'arriveront pas non plus à venir à bout du peuple nicaraguayen.

47. A la réunion qui a eu lieu aujourd'hui à Moscou avec le Coordonnateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale du Nicaragua, M. Daniel Ortega Saavedra, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. Andropov, a déclaré que l'Union soviétique était sincèrement solidaire du peuple nicaraguayen et s'est dit convaincu que le Nicaragua saurait défendre sa liberté et son indépendance.

48. La délégation soviétique condamne résolument l'intervention contre le Nicaragua préparée et perpétrée par les Etats-Unis et leurs mercenaires. Elle appuie l'appel contenu dans la déclaration du représentant du Nicaragua [*ibid.*], appel demandant au Conseil d'exiger des Etats-Unis qu'ils mettent un terme à leurs actes de provocation contre le Nicaragua et qu'ils fassent cesser la guerre non déclarée que mène contre ce pays le Gouvernement américain.

49. Mais ce qui rend la phase actuelle des activités interventionnistes américaines particulièrement dangereuse, c'est qu'il ne s'agit pas d'une opération isolée contre le Nicaragua.

50. La politique agressive et interventionniste des Etats-Unis contre le Nicaragua s'inscrit dans le cadre général de la recrudescence de la tension internationale et de l'escalade des menaces à l'encontre d'Etats indépendants en différentes régions du monde. Ces activités sont dirigées directement contre tous les pays non alignés et les autres pays en développement qui mènent une politique inté-

rieure et extérieure indépendante et ne veulent pas être dans le sillage de Washington.

51. Il n'y a pas plus d'un mois, les Etats-Unis se sont livrés à des provocations armées manifestes et à des pressions militaires contre la Libye. Aujourd'hui, ils se livrent à une nouvelle intervention contre le Nicaragua. Demain, la cible du chantage américain pourrait bien être un autre pays non aligné dont la politique ne sera pas du goût de Washington.

52. Voilà pourquoi, aujourd'hui, alors que le Nicaragua demande l'appui des pays non alignés et d'autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies en cette heure difficile pour lui, il est du devoir de tous les pays épris de paix et de liberté d'accorder cet appui au Nicaragua.

53. M. SALAH (Jordanie) [*interprétation de l'arabe*] : La délégation jordanienne est profondément inquiète devant la situation de tension qui existe à l'intérieur et autour des frontières du Nicaragua et dans la région de l'Amérique centrale. Notre inquiétude est due principalement à trois facteurs essentiels.

54. Premièrement, la dernière chose dont aient besoin le Nicaragua et certains pays de l'Amérique centrale affectés par la crise actuelle, c'est la tension caractérisée par la peur et le danger d'un conflit armé. Ce sont la stabilité et la tranquillité dont ont besoin au premier chef les peuples de cette région amie pour pouvoir consacrer tous leurs efforts et leurs capacités au développement et à la reconstruction. L'épuisement de leurs possibilités dans un conflit ne contribuerait nullement à faire régner la prospérité que les peuples de bonne volonté de cette région souhaitent si ardemment.

55. Deuxièmement, croire qu'il est possible de faire régner la sécurité par le recours à la force est une politique vaine. Une des parties au conflit du Moyen-Orient a pratiqué et continue de pratiquer cette politique, mais les résultats de ce comportement sont évidents pour tous : l'exacerbation de la tension, les excès de violence et l'éloignement des perspectives de paix et de sécurité. En outre — et cela accroît aussi notre inquiétude —, la partie en question est impliquée dans les affaires de la région dont nous discutons actuellement. Cette partie intensifie ses menées politiques dans la région en tirant parti de certaines contradictions sociales qui y règnent et des écarts économiques qui la caractérisent.

56. Ces activités de sabotage dans la région confirment ce que nous avons dit à plusieurs reprises à propos de notre inquiétude, étant donné que le pays en question poursuit une politique expansionniste contre ses voisins arabes. Cette politique, fondée sur l'intervention dans les affaires intérieures d'autrui, contribue à l'aggravation de l'atmosphère internationale et à l'accroissement de la tension et des troubles dans les relations internationales. Les tentatives persistantes de cet Etat pour contrôler cette partie du monde et en faire une nouvelle scène pour la conception de ses plans exigent toute l'attention et la prudence de la communauté internationale en raison du danger qu'elles représentent.

57. Il est certain que le commerce à grande échelle des armes et l'envoi d'experts militaires dans cette région ne contribueront nullement à renforcer la paix et la sécurité de ces peuples. Nous estimons donc que la sécurité et la guerre sont inversement proportionnelles.

58. Troisièmement, ce qui accroît encore notre inquiétude, c'est le fait que l'on recourt de plus en plus fréquemment à la violence et à la force dans les relations internationales et que l'on n'accorde pas une attention suffisante aux résultats de cette politique négative sur le plan interne et externe. En outre, l'on ne reconnaît pas suffisamment les résultats de l'intervention dans les affaires intérieures d'autrui et du non-respect des relations de bon voisinage entre les Etats.

59. J'ai parlé de la situation qui règne au Moyen-Orient dans le cadre de cette intervention sur la situation qui existe en Amérique centrale non seulement pour souligner que ceux qui constituent une source de tension au Moyen-Orient ont compliqué les problèmes de nos frères d'Amérique centrale, mais aussi pour rappeler les conséquences de cette politique sur la sécurité et la stabilité non seulement à l'intérieur des frontières des Etats, mais aussi aux niveaux régional et international.

60. La possibilité que le différend ne s'étende et ne passe du cadre bilatéral et régional au cadre international accroît également notre inquiétude. Cela pourrait constituer un état de polarisation très dangereuse dont les résultats seraient l'accroissement des difficultés et des souffrances que connaissent les peuples de cette région amie. Etant donné que la création d'une telle situation aboutirait inévitablement à l'émergence de nouveaux problèmes plus graves, cela risquerait d'entraîner l'abandon des efforts pour régler les différends essentiels en raison de l'urgence de ces nouveaux problèmes. Notre région souffre aussi de cette situation, étant donné que nous assistons à des tentatives fiévreuses pour déformer la réalité en ce qui concerne la source de tension par la création de nouveaux problèmes dus à la guerre et à l'expansion.

61. Les Etats sont appelés à éviter la politique de la guerre froide, l'abandon de la détente et l'utilisation des Etats plus petits en tant que sphères d'essais pour l'application de leurs politiques. Nous estimons qu'une meilleure voie s'offre aux grandes puissances, qui doivent assumer une responsabilité particulière en ce qui concerne la sécurité et la stabilité du monde, que celle qui consiste à suivre ou une politique d'intervention ou une politique d'indifférence. En se tenant aux côtés des petits pays et en les aidant à édifier leurs institutions démocratiques modernes et à consolider leurs capacités productives pour qu'ils soient en mesure d'exercer leur droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, on aidera ainsi toutes les parties à créer une atmosphère régionale et internationale marquée par la compréhension, la coopération et le respect mutuel.

62. Partir de l'idée selon laquelle "celui qui n'est pas avec moi est contre moi" est complètement erroné. C'est une attitude qui ignore le principe du non-alignement, auquel adhèrent plus des deux tiers des Etats du monde, y com-

79. Ma délégation tient à rappeler qu'à son avis il est vital et urgent de continuer à examiner les problèmes bilatéraux entre le Honduras et le Nicaragua, précisément pour éviter que le conflit bilatéral ne s'aggrave. A cet égard, nous rappelons que nous sommes tout à fait prêts à relancer la proposition du Mexique et du Venezuela, qui demande justement des négociations, un dialogue, entre le Honduras et le Nicaragua en présence des deux pays qui ont pris cette initiative, le Mexique et le Venezuela. Le Nicaragua, nous le rappelons, est d'avis qu'il faut amorcer ces négociations bilatérales, qui nous paraissent fondamentales, et il invite les gouvernements qui en ont pris l'initiative à entrer en contact avec les parties intéressées pour sonder leurs intentions.

80. La délégation du Nicaragua voudrait aussi souligner que notre pays est tout prêt à examiner le problème régional de l'Amérique centrale. Nous sommes prêts à accueillir les initiatives des pays à l'origine de l'initiative de Contadora⁴, soit les Gouvernements de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela, en vue de prendre les premières mesures permettant un examen approfondi de la crise de l'Amérique centrale, de ses origines, de ses causes, de son évolution, du partage des responsabilités et des mesures à prendre en vue de la résoudre. Au fur et à mesure que nous examinerons les problèmes bilatéraux, nous pourrions donc, nous en sommes certains, aborder le problème plus complexe et plus vaste de la crise régionale.

81. Mais, en revanche, il ne faudrait pas, car ce serait dangereux, nier la nécessité d'un dialogue bilatéral visant à résoudre des problèmes urgents, tels que la menace d'un conflit international, sous prétexte que l'on négocie sur le plan régional pour rechercher des solutions aux problèmes de la région. La solution des problèmes régionaux s'impose, car ce sera le seul moyen d'aider le peuple nicaraguayen et les peuples de l'Amérique centrale et de leur épargner de nouvelles souffrances. Il s'agit d'un problème extrêmement délicat et la solution sur le plan régional devra être recherchée pas à pas.

82. Bien sûr, nous parlerons des armements; bien sûr, nous parlerons des conseillers; bien sûr, nous parlerons des facteurs et des incidents majeurs qui marquent la crise dans la région; bien sûr, on dira qu'il y a trop d'armes. Mais pour définir une chose comme excessive, il faut d'abord préciser la menace à laquelle nous faisons face et avant de dire qu'un pays est excessivement armé, il faut évaluer la menace qui pèse sur lui, les facteurs déterminants qui entrent en jeu dans ce conflit, la volonté politique des gouvernements de la région ou de l'extérieur qui sont mêlés à ce conflit et il faut aussi préciser les intentions des pays hostiles et du pays qui est accusé d'avoir trop d'armes et le désir des pays extérieurs à la région de respecter son intégrité territoriale et sa souveraineté et de s'engager publiquement à ne pas l'attaquer.

83. Ainsi, le Nicaragua réaffirme qu'il est disposé à aller de l'avant, de façon sérieuse, sur le plan régional. Mais pour empêcher que la guerre ne s'internationalise, il demande instamment que des mesures soient prises pour régler les problèmes bilatéraux qui opposent le Honduras et le Nicaragua et pour désamorcer la campagne d'agres-

sion contre le Nicaragua montée au-delà de nos frontières contre notre propre peuple.

84. Par ailleurs, la délégation du Nicaragua tient à souligner qu'elle est prête à accueillir toute autre suggestion spécifique qui pourrait paraître judicieuse au Conseil, que ce soit par l'intermédiaire du Conseil ou en dehors de celui-ci. La délégation du Nicaragua garde l'esprit ouvert à cet égard: si nous avons demandé cette réunion du Conseil, c'était pour appeler l'attention sur la gravité de la situation; c'est pourquoi nous sommes tout à fait prêts à rechercher des formules d'entente.

85. Pour terminer, je voudrais parler d'une question qui nous paraît importante. Il s'agit de la position du Gouvernement des Etats-Unis. Nous rappelons que le Président de ce pays a pratiquement répété, lors de sa conférence de presse d'il y a deux jours, dont nous avons tous entendu parler, les accusations de préparatifs militaires qu'il avait lancées contre le Nicaragua. Pour étayer ces accusations, il a montré une photographie prise par satellite de l'aéroport international Augusto César Sandino, où il y avait trois hélicoptères MI-8 de fabrication soviétique destinés à des usages civils. L'un de ces hélicoptères avait été utilisé par le pape pour aller à León lors de sa récente visite. Que prétend-on prouver en montrant une photo de cet aéroport avec trois hélicoptères qui ne pourraient même pas aller jusqu'à Miami ni en aucun autre point des Etats-Unis?

86. L'opinion générale semble être que le président Reagan, en présentant ces faits erronés, voulait simplement justifier l'augmentation du budget militaire qu'il demande sur le plan intérieur. Cette opinion est largement répandue. Pourtant, pour les pays ainsi désignés nommément, il pourrait y avoir une autre explication; il pourrait ne pas s'agir simplement du recours à ce prétexte pour augmenter le budget militaire; on serait en droit de supposer que l'on prépare politiquement le terrain en vue d'actes d'agression contre ces pays. Nous n'avons pas la naïveté de croire que de tels arguments sont avancés uniquement pour justifier une augmentation du budget militaire des Etats-Unis.

87. Comme le représentant de la Grenade l'a dit hier [2422^e séance], l'histoire montre que les interventions des Etats-Unis dans les pays latino-américains ont toujours été précédées de campagnes politiques de ce genre, de contre-vérités de ce genre; il s'agissait de préparer l'opinion publique des Etats-Unis à accepter ce genre d'interventions militaires dans la région. C'est pourquoi nous voudrions aussi exprimer notre inquiétude devant de telles accusations qui, outre qu'elles sont infondées, peuvent laisser présager une menace pour nos pays.

88. D'autre part, toujours sur le même sujet, nous restons inquiets de ne pas recevoir de réponse aux accusations précises que nous avons formulées quant au rôle que joue le Gouvernement des Etats-Unis dans les tentatives de déstabilisation du Nicaragua. Il y a eu un silence total à ce propos, comme plusieurs orateurs ici l'ont noté. Ce silence va-t-il se poursuivre? La délégation américaine va-t-elle continuer à se taire et va-t-elle donc, au moyen de ce

silence, réaffirmer qu'un gouvernement qui n'est pas démocratique, selon les valeurs, les normes et les intérêts de l'empire, doit être renversé et que, par conséquent, il est justifié de le déstabiliser et de poursuivre des activités qui sont pratiquement acceptées, à présent, sur le plan public ?

89. Je voudrais que l'on me réponde à trois questions concrètes. Premièrement, la délégation des Etats-Unis va-t-elle démentir ici publiquement l'existence de liens entre la CIA et les bandes contre-révolutionnaires qui se sont infiltrées au Nicaragua ? Deuxièmement, la délégation des Etats-Unis va-t-elle démentir qu'elle fournit de l'argent et qu'il existe un budget économique officiel pour encourager et appuyer les bandes contre-révolutionnaires qui interviennent contre le Nicaragua ? Troisièmement, la délégation des Etats-Unis va-t-elle nier officiellement qu'il existe des camps d'entraînement de contre-révolutionnaires somozistes sur le territoire des Etats-Unis ?

90. Mme KIRKPATRICK (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Nous ne vivons pas, nous n'agissons pas, comme l'a fait observer Jacob Burckhardt, pour nous seuls, mais pour le passé aussi bien que pour l'avenir. Ce qui se passe ici, au Conseil de sécurité, reflète les espoirs et les aspirations de ceux qui ont conçu cette institution et définit aussi les espoirs et les aspirations qu'elle peut raisonnablement susciter pour l'avenir. Il est vraiment ironique que ce qui s'est passé ces derniers jours coïncide avec l'examen par le Conseil du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation⁶.

92. Les nouveaux dictateurs du Nicaragua — qui partagent la préférence de leur mentor pour le port d'uniformes militaires, le port d'armes et les titres militaires — sont venus devant le Conseil pour rechercher un appui international à leur politique de répression interne et d'agression externe. Ils demandent au Conseil de leur garantir le droit de continuer cette politique sans avoir à craindre l'opposition d'autres Nicaraguayens qui, se voyant fermer tous les moyens de compétition politique pacifique, cherchent à ouvrir leur système politique et à libérer leur société de l'étranglement du contrôle totalitaire et de l'exploitation étrangère. Il est clair pour nous que le Nicaragua a fermé son système politique et qu'il s'engage encore plus ouvertement dans une agression contre ses voisins.

93. J'ai déjà parlé des efforts systématiques que le Nicaragua déploie pour consolider le contrôle totalitaire de la société nicaraguayenne, j'ai parlé de la façon dont la critique est réduite au silence, de la destruction de sociétés autochtones composées de gens qui demandent simplement qu'on les laisse tranquilles, de l'utilisation de "meutes divines" pour intimider l'opposition et des attaques grossières contre l'Eglise catholique et autre, même contre le pape lui-même. Je n'ai pas indiqué, hier, que cette répression est appliquée par un nouvel appareil de police secrète — la Sécurité d'Etat sandiniste — dont des milliers de membres ont été entraînés par des professionnels cubains pour supprimer tout dissentiment interne. Ainsi donc, les sociétés "socialistes" fraternelles du type totalitaire s'aident l'une l'autre. Les nouveaux dictateurs

du Nicaragua non seulement reçoivent une aide, mais offrent également une assistance fraternelle aux guérilleros armés qui cherchent à renverser les gouvernements d'Etats voisins.

94. En fait, les représentants du Nicaragua ne cherchent même plus à nier qu'ils entraînent des guérilleros et les acheminent, ainsi que des armes, vers les pays voisins; il n'y a pas longtemps encore, ils mentaient de façon flagrante en niant l'évidence, les preuves mêmes de leurs nombreuses activités visant à détruire les économies et à renverser les Gouvernements d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et d'autres Etats voisins.

95. Entre eux, Cuba et le Nicaragua ont trouvé le moyen de fournir assez d'aide fraternelle aux guérilleros de la région pour mettre fin au développement économique qui améliorerait continuellement la vie et les perspectives dans la région, pour semer la mort et la destruction en El Salvador et pour faire régner l'insécurité au Honduras, au Costa Rica et ailleurs dans la région.

96. Il existe de nombreux exemples montrant comment Cuba et le Nicaragua ont systématiquement créé et appuyé la guerre contre les autres Etats d'Amérique centrale. En décembre 1981, après avoir tenu des réunions avec des dirigeants des guérilleros salvadoriens à La Havane, Fidel Castro a ordonné d'intensifier les fournitures étrangères d'armes aux unités salvadoriennes du Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN) afin de permettre de lancer une offensive pour entraver toute tentative de vote pacifique aux élections de mars 1982 en El Salvador.

97. Outre d'indispensables munitions, ces opérations de fournitures comprenaient des quantités croissantes d'armements plus lourds et plus perfectionnés. Les livraisons de 1982 comprenaient des armes automatiques M-60, des lance-grenades M-79 et des armes antichars M-72, ce qui a augmenté considérablement la puissance de tir des guérilleros. Des unités individuelles ont également reçu régulièrement des dizaines de milliers de dollars pour des achats de routine de matériel non meurtrier sur les marchés commerciaux et pour des versements, y compris des pots-de-vin, en vue de permettre l'acheminement clandestin de munitions.

98. A la suite du revers causé par leur échec écrasant lors des élections en El Salvador, les dirigeants du FMLN ont répété ce qu'ils avaient fait à la suite de l'échec de leur offensive finale de 1981, cette fois avec une aide encore accrue.

99. Après deux années de combat, le quartier général du FMLN au Nicaragua est devenu un centre de contrôle et de commandement extrêmement perfectionné. La planification et les opérations de guérilla en El Salvador sont dirigées à partir de ce quartier général par des officiers cubains et nicaraguayens. Le siège du FMLN coordonne l'appui logistique aux unités de guérilleros largement répandues en El Salvador, y compris les produits alimentaires, les médicaments, les vêtements, l'argent et — ce qui est le plus important — les armes et les munitions.

100. Le 14 mars 1982, la radio clandestine du FMLN, "Venceremos", qui était alors située en El Salvador, a transmis un message aux guérilleros se trouvant en El Salvador les priant de "maintenir leur esprit de combat vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour mener à bien les missions qu'ils avaient reçues du commandement général du FMLN" — c'est-à-dire celui situé au Nicaragua.

101. Ainsi donc, les Nicaraguayens fournissent les armes et les munitions pour détruire l'économie de leur voisin et ils dirigent la manœuvre à partir de leur territoire. Mais leurs activités ne sont pas limitées à El Salvador. Ils cherchent également à renverser leurs voisins démocratiques, le Honduras et le Costa Rica, tout en utilisant leurs territoires comme points intermédiaires pour canaliser et dissimuler l'aide extérieure aux guérilleros salvadoriens. Au Honduras, les agents nicaraguayens et les groupes d'extrême gauche salvadoriens ont maintenu des contacts avec presque tous les groupes terroristes honduriens pour les aider dans leur planification subversive, leur entraînement et leurs opérations. Ils ont joué un rôle dans le terrorisme accru au Honduras. Des discussions ont eu lieu, au milieu de l'année 1982, entre les Cubains, les Sandinistes et les insurgés salvadoriens sur les mesures à prendre contre le Gouvernement hondurien. Des terroristes salvadoriens et honduriens qui ont été capturés ont reconnu que les explosifs employés dans les bombardements de la capitale du Honduras provenaient du Nicaragua. D'autres informations indiquent que les Cubains ont participé au projet de saisie de 108 otages à San Pedro Sula, en septembre 1982.

102. Le Front morazaniste de libération nationale du Honduras a été décrit dans le journal gouvernemental nicaraguayen *El Nuevo Diario* par "Octavio", l'un de ses fondateurs, comme une organisation politico-militaire faisant partie de la "régionalisation croissante du conflit d'Amérique centrale". A la suite d'un raid lancé le 27 novembre 1981, la police hondurienne a finalement capturé plusieurs membres de ce groupe. Les terroristes capturés ont dit aux autorités honduriennes que le Gouvernement du Nicaragua leur avait remis des fonds pour couvrir leurs frais de voyage ainsi que des explosifs. Les documents saisis et les déclarations faites par les guérilleros capturés ont indiqué en outre que le groupe avait été formé au Nicaragua à l'instigation de dirigeants sandinistes haut placés. Le chef d'opérations du groupe résidait à Managua, et les membres du groupe avaient reçu un entraînement militaire au Nicaragua et à Cuba. D'autres documents saisis ont révélé que des guérilleros cachés dans un repaire étaient responsables du transport d'armes et de munitions au Honduras à partir d'Estelí, au Nicaragua.

103. Au Costa Rica, où le gouvernement a essayé de mettre fin à l'utilisation continue de son territoire pour la fourniture d'armes aux guérilleros marxistes-léninistes de la région, Cuba et le Nicaragua ont essayé de torpiller les efforts du gouvernement. En 1982, par exemple, les Cubains et les Sandinistes ont fourni des armes et un entraînement aux terroristes costa-ricains de gauche. Le Nicaragua a incité des actes de terrorisme au Costa Rica, ce qui a provoqué des tensions accrues entre les deux pays. Bien que les Sandinistes aient nié toute complicité, le bombardement, le

3 juillet 1982, du bureau de la compagnie aérienne du Honduras à San José s'est fait sous la direction du Nicaragua, selon les déclarations de Germán Pinzón, membre du M-19 colombien, qui a été arrêté par les autorités du Costa Rica le 14 juillet. Pinzón, qui a avoué avoir placé la bombe, a déclaré que des diplomates nicaraguayens au Costa Rica l'avaient recruté et entraîné à cette fin. Avec l'aide de Pinzón, le Gouvernement du Costa Rica est parvenu à prendre les diplomates nicaraguayens en flagrant délit. Ils ont été déclarés *persona non grata* et expulsés du Costa Rica le 17 juillet. Depuis le début de 1982, plusieurs caches d'armes et repaires de guérilleros ont été découverts au Costa Rica. Une partie des armes servaient probablement à des groupes de radicaux à l'intérieur du Costa Rica ou étaient expédiées aux mouvements de guérilla en El Salvador.

104. L'agression systématique et continue menée par le Nicaragua contre ses voisins d'Amérique centrale est aussi évidente que la répression infligée par le Nicaragua à l'encontre de sa propre population; évidente aussi est la preuve de la trahison des promesses solennelles faites par les dirigeants militaires au peuple du Nicaragua, à l'Organisation des Etats américains et au monde. Bien sûr, une ingérence massive dans les affaires intérieures de ses voisins n'est pas la seule preuve du mépris de la junte pour les principes de la non-intervention, du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté, de l'autodétermination et du non-recours à la force.

105. Le Nicaragua donne la preuve de son mépris de tous ces principes de la Charte lorsqu'il appuie l'occupation brutale continue de l'Union soviétique en Afghanistan et l'invasion et la brutale occupation vietnamiennes au Cambodge. En appuyant l'invasion et l'occupation de ces pays et l'emploi d'armes chimiques contre les peuples de ces pays, les prétendus dirigeants sandinistes prouvent combien ils méritent peu le nom de Sandinistes, et à quel point ils ont trahi les principes et l'héritage de Sandino.

106. Pablo Chamorro, éditeur de *La Prensa* avant qu'il soit assassiné et écrivain dont le nom est invoqué de temps à autre par les dirigeants de la révolution nicaraguayenne, a écrit ce qui suit à propos de Sandino — il s'agit d'un passage que j'ai déjà cité il y a un an [2337^e séance] mais qui est tout aussi pertinent aujourd'hui :

"Il faut encenser Sandino en raison précisément du contraste qu'il représente vis-à-vis des communistes qui obéissent aux signaux de la Russie et de la Chine. Sandino a lutté contre les Marines américains, mais il n'a pas amené les cosaques russes au Nicaragua, comme l'a fait Fidel Castro à Cuba. Il y a une grande différence entre le communiste Fidel Castro qui, dans son faux combat pour l'indépendance de son pays, a rempli ce dernier de roquettes, de soldats, d'avions et même de produits russes en conserve, et un Sandino, qui a défendu la souveraineté de son sol avec des bombes faites à domicile, mais sans accepter le patronage d'une autre puissance. Pour cette raison, Sandino était grand, parce qu'il n'était pas l'agent de la trahison communiste comme Castro, mais a combattu dans les limites indo-hispaniques.

“Naturellement, les communistes qui attaquaient et calomniaient Sandino lorsqu’il était dans les montagnes cherchent à s’en servir aujourd’hui parce que aucun scrupule ne les arrête. Sandino était un pur produit de notre terre, très différent des produits exportés de Russie ou de Chine, et en ce sens nous devons encenser et conserver sa mémoire. La valeur de ses exploits est nicaraguayenne, pas soviétique, et son nationalisme est autochtone, pas russe.

“Sandino est un monument à la dignité de notre pays et nous ne devons pas permettre aux communistes, avec lesquels il n’a jamais rien eu en commun, de salir sa mémoire pour se servir de son prestige et réussir un jour, sous le prétexte qu’ils combattent l’impérialisme, à livrer notre terre à la Russie, comme Castro l’a fait avec Cuba.”

107. Nous devons reconnaître cependant que les dictateurs du Nicaragua tirent autant de profit de son incorporation dans le bloc soviétique que le peuple nicaraguayen en tire de souffrance. Au Conseil, ces jours derniers, nous avons remarqué l’appui fraternel que les Etats fantoches soviétiques se prodiguent les uns les autres. Nous avons également vu comment ils se moquaient des valeurs et des procédures du Conseil.

108. Quand des valeurs de l’ordre international aussi fondamentales que le respect de l’intégrité territoriale, l’indépendance nationale ou les droits de l’homme sont invoquées par des Etats comme la Grenade, le Viet Nam et Cuba, qui ont déjà indiqué clairement qu’ils appuyaient l’occupation de l’Afghanistan et du Cambodge et montré qu’ils étaient indifférents au sort des populations de ces pays victimes d’armes chimiques, quand nous entendons le représentant de l’Union soviétique parler d’intervention, de mercenaires, d’invasions, d’asservissement, nous savons que nous assistons à une tentative visant à semer la confusion, non la compréhension, et à un exercice de terrorisme intellectuel qui se rit des valeurs de la Charte et qui, surtout, se rit du processus de la raison indispensable au fonctionnement de cet organe. Le Conseil ne saurait être considéré comme une instance sérieuse pour la solution des différends si on lui permet de se transformer en une arme dans un conflit en cours.

109. Nous connaissons la théorie avancée, entre autres, par Friedrich Engels selon laquelle il n’existe pas de processus neutres, que toutes les notions de vérité, de droit et d’équité ne font que refléter des relations de pouvoir fondées sur l’économie. Nous savons que selon cette doctrine la vérité est ce que les plus puissants disent qu’elle est et que l’équité est définie par le plus puissant. Nous pensons que nous sommes témoins ici d’un effort tendant à transformer l’Organisation des Nations Unies en une arène où le pouvoir, mesuré en chiffres et en volume, définit ce qui est bon, ce qui est vrai, ce qui est juste, en quoi consiste la paix.

110. Ce qui est vrai, c’est ce qu’affirment les nations prétendument progressistes. Ce qui est juste, c’est ce qui sert leurs intérêts. Ce qui est légitime, c’est ce qui étend

leur pouvoir. Ainsi, il est légitime pour les gouvernements communistes d’entraîner et d’armer des guérilleros et de faire la guerre à leurs voisins non communistes. Il est illégitime pour les non-communistes d’essayer de se défendre eux-mêmes ou pour d’autres de les aider à se défendre. Selon cette logique, les mouvements qui étendent le pouvoir communiste sont par définition des mouvements de libération nationale; tout leur est permis pour atteindre leurs objectifs, rien n’est permis à leurs cibles, pas même le droit de légitime défense.

111. Nous avons vu au cours des derniers jours des signes décourageants qui montrent que la confusion et l’intimidation ont déjà des effets insidieux.

112. Nous avons entendu le Mexique [242^e séance] appuyer le droit du Nicaragua à l’autodétermination à l’abri de toute ingérence étrangère. Dans le même discours nous avons entendu le même représentant du Mexique demander qu’il soit mis fin à toute assistance militaire à El Salvador, qui, apparemment, n’a pas droit à l’autodétermination et à se mettre à l’abri de l’intervention étrangère.

113. Nous avons entendu le représentant du Zimbabwe [242^e séance] identifier son pays, son peuple et ses problèmes à ceux des Sandinistes et faire allusion de manière confuse à leur expérience commune avec des nations voisines puissantes et dénuées de scrupules. Nous l’avons entendu exprimer sa préoccupation à l’égard de l’indépendance et de l’intégrité territoriale du Nicaragua et son indifférence vis-à-vis de droits égaux qu’ont les voisins de ce pays.

114. Nous avons entendu le représentant de la Tanzanie [*ibid.*] dénaturer les faits quant à l’identité de ceux qui infiltrent armes et terroristes dans certains territoires et de ceux qui recherchent la paix. Nous l’avons entendu invoquer le droit du Nicaragua de vivre en paix et de choisir son propre système politique, social et économique, sans dire que ce droit devait également s’appliquer à ses voisins.

115. Nous avons entendu le représentant de la Chine [*ibid.*] exprimer son admiration pour la “lutte nicaraguayenne” et demander qu’il soit mis fin à l’intervention dans la région d’“une superpuissance”, comme s’il n’y avait simplement qu’“une superpuissance” qui fasse obstacle au droit des peuples de la région de résoudre eux-mêmes leurs propres problèmes.

116. Nous avons entendu le représentant du Panama [242^e séance] parler des problèmes du Nicaragua sans même mentionner que le Nicaragua déploie des efforts énergiques et constants pour déstabiliser ses voisins.

117. Nous avons entendu le représentant du Pakistan dire qu’il était convaincu que le Gouvernement nicaraguayen voulait la paix et la non-intervention et désirait vivre en paix avec ses voisins. En résumé, nous avons noté au cours de ces derniers jours des signes répétés, aux effets corrosifs, de tendances systématiques, de mensonges systé-

matiques, de redéfinition systématique de valeurs politiques clefs et de déformation des processus politiques de cet organe destiné à appuyer la paix internationale.

118. Dans la déclaration qu'il a prononcée lorsqu'il a reçu le prix Nobel, Alexandre Soljenitsyne a traité, une fois de plus, des relations entre la tyrannie et la déformation systématique de la réalité. Il a dit :

“Quiconque proclame prendre la violence pour méthode doit inévitablement prendre le mensonge pour principe. Au début, la violence se comporte à visage découvert et se comporte même fièrement. Mais dès qu'elle est puissante et bien établie elle sent que l'air se raréfie autour d'elle et elle ne peut se maintenir sans s'entourer d'un nuage de mensonges, sans se parer de la rhétorique mielleuse du mensonge. Elle ne met pas toujours ou nécessairement le couteau sous la gorge; généralement, elle réclame de ses victimes une simple allégeance au mensonge, et seulement la compli- cité dans le mensonge.”

119. Quiconque ici soutient le droit du Nicaragua à se livrer à la répression à l'intérieur du pays et à l'agression contre ses voisins, quiconque ici est prêt à respecter le droit du Nicaragua à l'autodétermination, à l'autonomie, à la non-intervention et à la paix sans tenir compte du droit de ses voisins à la même protection contre le Nicaragua est complice de la trahison de ces valeurs et de ce processus. Cette trahison est contraire à la recherche de la paix. Il faut la répudier si l'on veut que le Conseil puisse participer au processus de règlement du conflit. Il n'est pas trop tard pour les nations d'Amérique centrale de rejeter la violence, de prendre le chemin de la négociation, de la réconciliation intérieure, de la démocratie et du développement. Veillons à ce que nos débats contribuent à ce processus.

120. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ayant demandé la parole pour une motion d'ordre, je la lui donne.

121. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Etant donné la nature de la déclaration que la représentante des Etats-Unis vient de faire, je voudrais demander, si cela est possible, la permission d'exercer maintenant mon droit de réponse. Cependant, si on me garantit que la représentante des Etats-Unis ne fuira pas le combat et restera jusqu'à la fin de la séance d'aujourd'hui, je suis alors prêt à prendre la parole à la fin de cette séance.

122. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Président décide que le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques prendra la parole à la fin de la séance d'aujourd'hui.

123. Je voudrais informer les membres du Conseil que je viens de recevoir des représentants de l'Argentine, du Pérou et de la Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à prendre part à la discussion de

la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Muñiz (Argentine), M. Pastor de la Torre (Pérou) et M. Silović (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

124. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

125. M. PURUSHOTTAM (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser nos félicitations à l'occasion de votre accession au poste important de président du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Permettez-moi également de dire que la délégation indienne est particulièrement heureuse de voir à la présidence du Conseil un éminent diplomate qui a, très récemment, été lié personnellement avec notre pays en tant que haut commissaire du Royaume-Uni en Inde. Nous sommes convaincus que sous votre direction le Conseil pourra traiter de manière positive les problèmes urgents de l'heure. Nous vous adressons nos meilleurs souhaits pour l'exercice de vos lourdes responsabilités. Je voudrais également ajouter un mot de reconnaissance à l'égard de votre prédécesseur à la présidence du Conseil, M. Troyanovsky, de l'URSS, qui a dirigé les débats du Conseil au cours du mois passé avec dignité et avec sa compétence habituelle.

126. Il y a un an, lorsque le Conseil a été saisi de cette question, ma délégation avait lancé [2339^e séance] un appel ardent en faveur d'un débat constructif qui ne nous éloigne pas mais, au contraire, nous rapproche d'un dialogue en faveur de l'entente et de la réconciliation. Nous avions dit qu'il ne servirait à rien d'examiner cette question si cela avait pour résultat d'enflammer les passions, de renforcer la méfiance et d'engendrer la récrimination mutuelle.

127. Les événements récents en Amérique centrale, qui font l'objet de la question que le Conseil examine aujourd'hui, nous affligent et nous préoccupent tous. Une fois de plus, le Nicaragua est venu au Conseil pour signaler l'existence d'une situation grave dans le pays et le long de ses frontières à la suite d'actes de rébellion. Le risque de voir le conflit s'étendre dans la région se profile à l'horizon. Le Conseil a été instamment prié d'assumer la responsabilité qui lui a été confiée conformément à la Charte des Nations Unies afin d'éviter toute intensification de ces actes qui pourraient entraîner une rupture de la paix.

128. Les objectifs et principes du non-alignement indiquent très clairement que tout Etat a le droit d'établir son propre système politique et social et de déterminer le destin de son peuple à l'abri de toute entrave, de toute ingé-

rence ou de toute intervention. En assumant ses fonctions conformément à la Charte, le Nicaragua a le droit d'attendre du Conseil qu'il l'aide à maintenir son indépendance et son intégrité territoriale. Nous croyons très sincèrement qu'en agissant maintenant le Conseil pourrait empêcher que les tensions, qui se sont fait jour dans la région depuis un certain temps, ne donnent naissance à une guerre horrible que personne ne souhaite. Nous devons donc faire tout notre possible pour désamorcer ces tensions. Toute tentative pour impliquer des forces extra-régionales ou globales dans ce conflit ne peut qu'exacerber une situation déjà instable en Amérique centrale.

129. Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, dont la septième Conférence a eu lieu à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, ont eu la possibilité de parler des questions latino-américaines. Ils ont noté que le communiqué final publié par la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés, qui a eu lieu à Managua du 10 au 14 janvier 1983, avait confirmé une fois de plus l'applicabilité universelle des principes et des politiques du non-alignement et avait pris note avec une profonde inquiétude des tensions continues dans la région. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont poursuivi en disant que le processus de changement en Amérique centrale ne pouvait être imputé à un affrontement idéologique Est-Ouest et que cet affrontement ne pouvait l'expliquer. Dénonçant les menaces nouvelles et croissantes et les actes d'intimidation, la gravité et le nombre sans cesse accru des actes d'agression contre le Nicaragua, notamment la violation de son espace aérien et de ses eaux territoriales, l'utilisation du territoire de pays étrangers à l'intérieur et à l'extérieur de la région comme base d'agression et d'entraînement de forces contre-révolutionnaires, ainsi que la perpétration d'actes de terrorisme et de sabotage qui ont entraîné des pertes humaines et matérielles considérables, ils ont considéré tout cela comme faisant partie d'un plan délibéré pour harceler et déstabiliser le Nicaragua.

130. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont également dit que la cessation des manœuvres militaires et des manifestations de force réduirait la tension et faciliterait le dialogue nécessaire à l'obtention de solutions politiques et négociées aux problèmes de la région. Ils ont en outre réaffirmé que le droit de tout Etat de choisir librement son propre système politique, social et économique revêtait une importance considérable. Louant les initiatives de paix présentées par la Colombie, la France, le Mexique, le Panama et le Venezuela en vue de réduire les tensions en Amérique centrale, la Conférence s'est félicitée de la réponse positive du Nicaragua et a demandé à tous les Etats intéressés d'adopter une attitude semblable. Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont en outre demandé aux Gouvernement des Etats-Unis et du Honduras d'adopter une position constructive pour la paix et le dialogue, conformément aux principes du droit international.

131. Je ne puis que réaffirmer les sentiments exprimés par les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés et réitérer l'appel fervent lancé en faveur d'un dia-

logue constructif pour trouver une solution pacifique aux tensions et conflits actuels.

132. Nous sommes très préoccupés de voir que la situation en Amérique centrale s'est aggravée dangereusement si peu de temps après l'appel lancé à la réunion au sommet de New Delhi. Le Nicaragua s'est porté devant le Conseil pour présenter une nouvelle plainte concernant des actes d'intervention lancés contre son indépendance et son intégrité territoriale. La gravité de la situation est telle que le Conseil ne devrait pas perdre de temps dans des débats sans fin, mais devrait trouver des moyens permettant d'empêcher que la situation ne se détériore et que le conflit ne s'aggrave, ce qui risquerait de provoquer d'autres pertes de vies innocentes et de biens. Il faut que toute intervention et tout acte armés cessent immédiatement et que la paix soit favorisée. L'intervention ou l'ingérence, de quelque genre que ce soit, est inadmissible. Si l'on ne reconnaît pas cela, il y aura des conséquences incalculables que nous ne pourrions que regretter.

133. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant des Philippines. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

134. M. ARCILLA (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous remercier et, par votre intermédiaire, de remercier les autres membres du Conseil d'avoir invité ma délégation à faire une déclaration sur la question importante dont celui-ci est saisi.

135. Ma délégation a demandé à prendre la parole lors de ce débat en raison de sa grave inquiétude devant l'évolution des événements en Amérique latine, particulièrement en Amérique centrale, qui sont de mauvais augure pour la paix et la sécurité internationales.

136. Nous avons avec les pays de la région des liens étroits d'amitié et de coopération qui découlent d'un passé historique commun. Nous désirons donc ardemment que les questions névralgiques qui se posent à cette région — questions qui ont engendré une atmosphère de méfiance, d'hostilité et d'affrontement parmi les Etats intéressés — soient résolues le plus tôt possible. Nous croyons qu'il est temps de cesser de se lancer du vitriol et des récriminations mutuelles à la figure. Certes, nous sommes très conscients de la complexité des questions en jeu, mais nous nous permettons de dire avec une profonde conviction qu'il est temps que toutes les parties intéressées s'assoient à la table du dialogue pour trouver une solution mutuellement acceptable aux problèmes qui affligent la région de l'Amérique centrale. Nous sommes convaincus que les Etats intéressés, avec la volonté politique voulue, peuvent trouver la structure de la paix. La solution du conflit ne pourrait que profiter au commun des mortels, car c'est pour lui, en fait, que nous œuvrons tous à l'édification d'un monde de paix, de liberté, de justice sociale et de prospérité.

137. A cet égard, je voudrais rappeler aux parties intéressées les dispositions de la Charte des Nations Unies sur le

règlement pacifique des différends. Je pense notamment à la non-intervention et à la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, au respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, à l'inadmissibilité de la menace ou de l'emploi de la force dans le règlement des différends et à son corollaire, la nécessité de recourir aux moyens pacifiques pour le règlement des différends entre les Etats. Ces principes constituent, à notre avis, les éléments fondamentaux qui pourraient former la base de négociations constructives entre les parties intéressées et contribuer à l'apaisement des tensions et, en fin de compte, à un règlement pacifique du conflit dans la région.

138. En même temps, il nous appartient de saisir toutes les occasions en vue de favoriser la recherche de cet objectif commun. A cet égard, nous notons en particulier l'Acte final élaboré à San José le 4 octobre 1982'. Nous constatons que les conditions posées dans ce document constituent une bonne base pour une solution pacifique des problèmes et des questions en suspens de la région. Ma délégation pense que personne ne peut contester la validité des conditions nécessaires à la paix, telles qu'elles sont énumérées dans le document de San José.

139. En tant que membres de la communauté internationale, nous avons le devoir et l'obligation solennels de favoriser la paix et la sécurité internationales par les mécanismes prévus par la Charte. Il appartient à l'Organisation des Nations Unies, et notamment au Conseil de sécurité, de prendre des mesures constructives susceptibles d'aider les pays d'Amérique centrale à vivre dans la paix et dans la concorde, car si elle n'est pas désamorcée, la situation actuelle dans la région risque de menacer gravement la paix et la sécurité mondiales.

140. Puisque je n'ai pas l'intention de rompre avec une tradition louable, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, avant de conclure, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Etant donné votre grande expérience et vos éminentes qualités de diplomate, nous sommes sûrs que le Conseil parviendra à des résultats constructifs sous votre direction. Je voudrais aussi féliciter très chaleureusement votre prédécesseur, M. Troyanovsky, de l'Union soviétique, pour l'excellente manière dont il s'est acquitté de sa tâche de président du Conseil le mois dernier.

141. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

142. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : J'ai déjà dit dans mon intervention que lorsque les représentants des Etats-Unis parlent du "péril rouge", c'est un prétexte pour détourner l'attention et dissimuler les plans interventionnistes de leur pays. La représentante des Etats-Unis, aujourd'hui, a brandi de manière encore plus violente ce qu'elle appelle la "menace rouge", prétendant qu'elle s'étend pratiquement sur le monde entier. Mais je ne tom-

berai pas dans ce piège qui, comme je le disais, n'est qu'un prétexte pour dissimuler les véritables intentions des Etats-Unis.

143. Je voudrais dire quelques mots qui sont directement liés à l'ordre du jour de notre séance. L'ordre du jour contient une accusation portée contre les Etats-Unis. On y accuse les Etats-Unis d'avoir préparé et perpétré des interventions contre un petit pays d'Amérique latine, le Nicaragua.

144. Le Nicaragua et bien d'autres pays d'Amérique latine ont des raisons sérieuses de redouter l'intervention des Etats-Unis. J'ai déjà cité deux exemples aujourd'hui : j'ai montré comment les Etats-Unis avaient organisé une intervention en 1954 contre le Guatemala et une tentative d'invasion sans succès à Cuba en avril 1961. Mais je voudrais encore citer des exemples qui montreront pourquoi les pays d'Amérique latine redoutent l'intervention des Etats-Unis.

145. Je vais énumérer une liste de cas dans lesquels les Etats-Unis ont utilisé la force armée contre d'autres pays d'Amérique latine; la plupart des interventions des Etats-Unis contre les pays d'Amérique latine remontent à une époque qui a précédé l'apparition même de l'Union soviétique sur la carte du monde. Voici la liste : contre le Mexique, les Etats-Unis ont utilisé la force 14 fois; contre Cuba, 13 fois; contre le Panama, 11 fois; contre le Nicaragua, 10 fois; contre la République dominicaine, neuf fois; contre la Colombie, sept fois; contre le Honduras, sept fois; contre Haïti, cinq fois; contre Porto Rico, trois fois; contre le Guatemala, deux fois. Donc, contre seulement 10 pays d'Amérique latine, les Etats-Unis ont utilisé la force 81 fois. Voilà les raisons pour lesquelles les pays d'Amérique latine ont peur de la politique actuelle des Etats-Unis.

146. Mais imaginons un instant que la représentante des Etats-Unis croit vraiment ce qu'elle dit au sujet du "péril rouge". Imaginons un instant que les Etats-Unis redoutent vraiment les "rouges" et qu'ils pensent vraiment, comme on le dit aux Etats-Unis, "qu'il y a un rouge sous chaque lit". La question qui se pose est la suivante : que doivent faire alors les autorités des Etats-Unis ? Je peux leur donner un conseil et je pense qu'en l'occurrence l'expérience est le meilleur guide. Qu'elles regardent donc sous leurs propres lits. Laissons-les s'assurer qu'il n'y a pas de "rouges" sous le lit. Et après, me demandera-t-on, que faudra-t-il faire ? C'est tout simple, il faudra demander une consultation au médecin.

147. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant du Zimbabwe a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

148. M. MASHINGAIDZE (Zimbabwe) [*interprétation de l'anglais*] : La représentante des Etats-Unis a parlé de la comparaison que nous avons faite entre la situation qui existe au Nicaragua et en Amérique centrale et celle qui existe en Afrique australe, allant même jusqu'à accuser ceux qui appuient le Nicaragua d'être leurs complices après coup.

149. Aussi désireux que nous soyons d'aller plus avant en ce domaine, nous ne nous détournerons pas de la question inscrite à l'ordre du jour, qui concerne l'ingérence dans les affaires du Nicaragua. Nous insistons sur le fait que notre appui à la politique de non-ingérence, dont nous nous faisons les défenseurs, et notre attachement à ce principe se fondent sur notre désir de respecter la Charte des Nations Unies, que nous continuerons à respecter. Nous n'appuierons jamais l'ingérence de quiconque, pour quelque raison que ce soit, dans quelque pays que ce soit, à quelque moment que ce soit et, qu'il me soit permis de le souligner, encore moins dans cette honorable enceinte.

150. Notre devoir est de créer le climat nécessaire à la recherche d'une solution pacifique au problème du Nicaragua propre à y mettre fin. Ma délégation, je crois, a toujours voté dans ce sens chaque fois que nous avons été témoins d'une ingérence, quel qu'en soit le responsable, et nous continuerons d'agir ainsi.

151. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de la Chine a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

152. M. LIANG Yufan (Chine) [*interprétation du chinois*] : La représentante des Etats-Unis vient de lancer une accusation eu égard à la déclaration faite hier par ma délégation [2422^e séance]. La délégation chinoise rejette cette accusation des Etats-Unis. Chacun peut aisément constater que la représentante des Etats-Unis porte des accusations contre toute délégation qui s'élève contre la politique erronée du Gouvernement des Etats-Unis. C'est le reflet même de la politique répugnante d'une superpuissance. L'ingérence des Etats-Unis dans les affaires des pays de l'Amérique centrale est connue de tous. Peu importe le nombre de sophismes employés par la représentante des Etats-Unis. Cela ne changera en rien l'image ternie du Gouvernement des Etats-Unis en tant que superpuissance.

153. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : La représentante des Etats-Unis a demandé à prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je la lui donne.

154. Mme KIRKPATRICK (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je vais faire tout d'abord quelques observations sur l'exercice en calcul numérique dans lequel s'est lancé le représentant de l'Union soviétique et qui pêche, comme toute analyse historique quantitative a tendance à le faire, par un effort qui revient à mélanger des événements qui n'ont rien en commun. La plupart des événements non comparables qu'il a voulu additionner sont tirés d'un passé lointain.

155. Heureusement, nous sommes maintenant une nation nouvelle et sa liste d'événements est relativement brève étant donné que nous avons depuis bien longtemps abandonné toute habitude interventionniste.

156. En revanche, si nous devions nous lancer dans une analyse comparative des agressions soviétiques contre les

peuples voisins, la tâche serait ardue et exigerait, je le crains, le recours à un ordinateur, car la quantité serait énorme. La liste commencerait évidemment par les peuples des prétendues républiques socialistes soviétiques autonomes, par exemple par ceux de l'Ukraine, du Tachkent, de la Lettonie, de la Lithuanie et de l'Estonie, exemples que je choisis au hasard et dont le plus récent et le plus triste est celui du peuple afghan. La vérité est que le bilan des agressions armées soviétiques contre les peuples de son propre empire est si bien connu qu'il n'est pas besoin d'y revenir.

157. Je dirai, cependant, que j'ai été fortement heureuse d'entendre le représentant du Zimbabwe déclarer son attachement au principe universel de la non-intervention. C'est en fait le principe que la Charte des Nations Unies exige que nous respections tous et auquel, espérons-nous, nous sommes tous prêts à nous conformer.

158. En ce qui concerne le représentant de la Chine, il faut espérer que son pays lui aussi confirmera son attachement à la mise en œuvre du principe universel de la non-intervention dans les affaires des autres nations.

159. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a demandé à prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je la lui donne.

160. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Je note que la représentante des Etats-Unis n'a pas contesté la liste des 81 interventions américaines dans les pays latino-américains dont j'ai donné lecture. Elle s'est contentée de dire que cela appartenait au passé et que son pays est maintenant un nouveau pays. Pour ma gouverne, je souhaiterais que la représentante des Etats-Unis réponde si possible aux questions suivantes. L'intervention des Etats-Unis au Guatemala, en 1954, relève-t-elle du passé ou de l'ère nouvelle ? Est-ce une intervention ancienne ou nouvelle ? L'intervention à Cuba en 1961 doit-elle être considérée comme ancienne ou nouvelle ? Appartient-elle au passé ou à l'ère nouvelle ? L'intervention de 1965 dans une autre république latino-américaine relève-t-elle de l'ère ancienne ou de l'ère nouvelle ?

161. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : La représentante des Etats-Unis a demandé à prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je la lui donne.

162. Mme KIRKPATRICK (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, je dirai à mon collègue de l'Union soviétique que le pays dont il a cherché le nom, dont il n'a pas prononcé le nom clairement lorsqu'il a cité la date de 1965, est la République dominicaine qui aujourd'hui jouit de son indépendance et d'un régime démocratique.

163. Un de mes collègues m'a, à juste titre, fait remarquer qu'il existe naturellement une grande différence entre les pays où les Etats-Unis, en d'autres temps et modes,

sont intervenus, et les gouvernements, les Etats et les peuples dans les affaires intérieures desquels l'Union soviétique est intervenue. Cette différence, au premier chef, est que, à l'instar de la République dominicaine, les Etats qui ont fait l'objet d'interventions de la part des Etats-Unis sont à l'heure actuelle des Etats indépendants, qui sont pour la plupart des Etats démocratiques, des Etats qui ont accédé à l'autonomie et à l'autodétermination, tandis que des Etats comme l'Afghanistan, la Lettonie, la Lituanie, l'Estonie et les pays de l'Europe orientale qui ont eu le malheur d'être victimes de l'intervention soviétique n'ont pas été à ce jour en mesure de recouvrer leur autonomie.

164. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

165. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Si j'ai fait un lapsus, et si, au lieu de République dominicaine, j'ai dit autre chose, la représentante des Etats-Unis a eu raison de rectifier mon erreur. Elle sait mieux que quiconque où exactement les troupes de son pays sont intervenues en 1965. Aussi lui sais-je gré d'avoir relevé mon erreur et d'avoir précisé le sens de mon intervention.

166. Mais maintenant, je voudrais poser à la représentante des Etats-Unis une question clef, centrale à la réunion d'aujourd'hui du Conseil de sécurité. Peut-elle dire au Conseil, aujourd'hui, que les Etats-Unis n'ont aucune intention d'agression contre la République du Nicaragua ? Peut-elle le dire, ou non ?

167. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : La représentante des Etats-Unis a demandé à exercer son droit de réponse. Elle a la parole.

168. Mme KIRKPATRICK (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je vais répondre de manière non équivoque que le Gouvernement des Etats-Unis n'a aucun dessein d'agression contre le Gouvernement du Nicaragua, contre le peuple nicaraguayen; que les Etats-Unis, en fait, n'ont nullement l'intention d'envahir qui que ce soit ou d'entreprendre des opérations armées contre qui que ce soit, ni d'occuper aucun autre pays. Au vrai, le Gouvernement des Etats-Unis ne cherche pas le moindre agrandissement territorial quelconque et, pour ce qui est du peuple du Nicaragua, tout ce que nous souhaitons pour lui, c'est que le Gouvernement nicaraguayen, la junte sandiniste du Nicaragua, tiennent les promesses qu'il lui a faites quand il a pris le pouvoir.

169. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui désire exercer son droit de réponse.

170. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La sincérité de la déclaration de la représentante des Etats-Unis eu égard au Nicaragua, nous n'y croirons que lorsque son pays

cessera de préparer, d'entraîner, d'armer et d'équiper des bandes de Somozistes sur son territoire pour les envoyer se battre contre le Nicaragua.

171. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant du Honduras souhaite exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

172. M. ORTEZ COLINDRES (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous avons entendu les deux Goliaths parler du pouvoir et de l'intellect. Les petits pays peuvent apprendre beaucoup en les écoutant. Ils nous obligent à réfléchir profondément pour que ceux qu'ils considèrent comme des pygmées internationaux puissent avoir la même stature internationale. Toutefois, nous n'avons pas, comme ceux qui se sont arrogé eux-mêmes ce droit après la seconde guerre mondiale, le privilège de pouvoir mettre un veto aux projets de résolution soumis au Conseil. C'est en réalité ce qui détruit l'équilibre fondamental entre un petit pays et une puissance; en effet, si une chose est claire dans le monde — et je veux parler spécifiquement des points qui déséquilibrent le plus la communauté internationale — c'est précisément que le veto existe et que les aspirations des petits pays ne sont que des paroles en l'air. Mais la réalité est presque toujours ce qu'il y a de plus tragique : les autres se battent, ils rient, et nous fournissons les morts.

173. Je voudrais parler au nom d'un seul petit pays qui est en jeu, uniquement pour préciser notre position dans ce débat.

174. Je ne veux pas entamer une polémique avec mon collègue du Nicaragua sur des questions de théologie, d'idéologie ou d'alignement. Telle n'est pas mon intention. Au contraire, je tiens sincèrement à aider le Conseil en lui fournissant tous les renseignements nécessaires dans le but d'éviter une conflagration internationale. Il a formulé des accusations officielles. Pour ma part, j'en ai trois de plus, mais je pense que nous en avons suffisamment entendu. L'une d'elles concerne la mobilisation de troupes nicaraguayennes : hier, plus de 100 camions transportant des troupes armées sont arrivés à la frontière; en outre, des bateaux ont été capturés et des citoyens honduriens ont été arrêtés et emmenés au Nicaragua. Toutefois, nous relatons ces faits avec un sens de la mesure. Le problème de fond n'est pas là : ce sont des incidents.

175. Nous avons l'obligation de tenir le Conseil au courant : les plaintes seront déposées et distribuées et je ne tiens nullement à reprendre le jeu de ping-pong, le Nicaragua disant que nos soldats tirent sur les Nicaraguayens et nous-mêmes disant que les soldats nicaraguayens tirent sur les nôtres.

176. Mon gouvernement déclare catégoriquement et officiellement qu'il n'a nullement l'intention de commettre une agression contre le Nicaragua ou d'attaquer l'armée nicaraguayenne. Les membres du Conseil, qui sont au fait du droit international, comprennent certainement fort bien qu'en période de tension une balle tirée par un soldat ne constitue pas une agression internationale. Dans

nos pays, les gens sont nerveux; les armées sont à proximité, et si nous adoptons ici l'attitude qui convient, sur place, la conflagration peut être évitée. Sur place, les gens sont tendus; personne ne rit, personne ne songe à adopter une attitude intellectuelle, ni à passer en revue l'histoire des invasions. En plus, nous devons compter avec notre misère, notre faiblesse, de durs affrontements armés et des divergences profondes.

177. Je vais faire quelque peu abstraction des plaintes concrètes qui seront envoyées par écrit au Conseil.

178. Les craintes du Gouvernement nicaraguayen qu'une guerre internationale ne soit déclenchée par le Honduras sont sans fondement. Nous pouvons lui donner l'assurance absolue que l'armée hondurienne ne va pas attaquer le Nicaragua. Nous avons fait une promesse solennelle. Nous sommes au Conseil de sécurité où l'histoire internationale va enregistrer nos paroles, ainsi que l'attitude d'un gouvernement sérieux, qui essaie de forger sa crédibilité dans le monde. Par conséquent, j'ai reçu des instructions précises pour informer le Conseil que l'armée ne va pas intervenir. Si nous mobilisons des troupes, ce sera pour défendre notre souveraineté et notre intégrité territoriale. Il est logique que nous prenions des mesures.

179. Tout le monde parle d'internationalisation du conflit. Je ne crois pas que les parties en jeu dans ce conflit puissent rester les bras croisés. L'attitude de mon pays est donc une attitude de paix.

180. Le représentant du Nicaragua dit qu'il désire participer honnêtement à la recherche de la paix et rappelle qu'il est vital et urgent de parvenir à des négociations bilatérales. Il y a là un point de concordance. Le Nicaragua souhaite des négociations. Le Honduras aussi souhaite des négociations. Quelle est la différence ? La différence est que le Nicaragua continue de s'en tenir à l'idée que ces négociations doivent être bilatérales, parce que les parties directement intéressées sont celles qui, en premier lieu et de façon prioritaire, ont leurs intérêts en jeu. Mon pays estime que l'on peut étudier *a contrario sensu* nos problèmes bilatéraux, mais qu'il ne s'agit pas d'un problème entre le Nicaragua et le Honduras. Nous venons d'entendre le représentant de l'Union soviétique et la représentante des Etats-Unis.

181. Posons-nous la question; nous donnerons la réponse dans le silence de notre conscience. D'ailleurs, le commandant Ortega Saavedra s'est rendu à Moscou aujourd'hui, comme l'a annoncé le représentant de l'Union soviétique — la Russie — qui, avec toute la pompe voulue, a offert son appui cordial au Nicaragua. Il faut se rendre compte qu'il ne s'est pas rendu à Moscou, par cet hiver rigoureux, pour se promener dans les rues en décortiquant des marrons, comme on le fait à New York, mais bien pour parler de questions de très grande importance concernant l'équilibre et le déséquilibre de la région.

182. Faisons le point; aidez-nous, vous qui êtes des personnes intelligentes, à former la structure de ce dialogue

que le Honduras également considère comme vital et urgent. Pourquoi ne pouvons-nous pas accepter d'entamer des négociations purement bilatérales ? Faisons comme si notre problème était un crabe qui, ayant eu deux pattes arrachées, pourrait continuer à bouger lorsque nous savons qu'il lui en reste encore six.

183. Nous croyons que le problème est régional et qu'attacher deux pattes du crabe ne résoudra pas le problème, parce que le crabe continuera d'avancer; les armes continueront de passer par notre territoire afin de déstabiliser le Gouvernement salvadorien; nous continuerons de mobiliser des troupes pour empêcher ces armes de passer et c'est ainsi que l'engrenage se poursuivra. C'est pourquoi il faut examiner le problème de façon globale et simultanée et parler du bilatéral et du régional. Pourquoi pourrait-on parler du blanc et pas du noir ? Parlons du blanc et du noir à la fois. Il n'y a pas seulement le café et le lait dans l'histoire; il y a aussi le café au lait ! Je crois qu'on boit plus de café au lait que de café noir ou de lait pur. Il me paraît donc tout naturel que, dans une organisation internationale aussi digne que celle-ci, l'on puisse trouver ce sens de la mesure, ce point d'équilibre à partir duquel pourra naître l'étincelle positive. Ne recherchons pas uniquement les éléments négatifs qui ne font qu'aiguiser le problème.

184. On a parlé d'un point extrêmement important. Le Nicaragua dit qu'il veut relancer la proposition du Mexique et du Venezuela. Nous-mêmes ne souhaitons pas non plus affaiblir cette proposition. Que faut-il entendre par "relancer" ? Il faut donner aux paroles à la fois leur sens juridique véritable et leur sens grammatical. Toute proposition a des incidences profondes. Dans certaines de ces propositions, on suggère que des pays européens fassent partie du dialogue. Je me demande s'il faut vraiment impliquer l'Europe pour résoudre les problèmes de cinq pays qui, il fut un temps, formèrent une république fédérale. Jusqu'à présent, en Amérique centrale, nous n'avons pas été en mesure d'agir comme les cinq frères que nous fûmes. Allons-nous demander qu'on traduise le dialogue en allemand, en italien ou en anglais, alors que nous avons la même race, la même histoire, le même sang, et que nous avons connu les mêmes souffrances ? Il me semble qu'il y a une façon constructive d'aborder le problème. Ne l'amplifions pas. Nous ne voulons pas qu'il s'étende et que l'Amérique centrale devienne un autre Viet Nam. Nous ne voulons pas que l'Amérique centrale devienne un nouveau Liban, un nouveau Moyen-Orient, une nouvelle Pologne. Nous ne voulons pas être un pion sur l'échiquier. Il se peut que nous l'évitons, mais nous prions et sommes d'accord avec ce qu'a dit le pape, et nous avons entendu ici ce qui, là-bas, fut clamé par les masses, car nous croyons en Dieu et non dans les systèmes athées, mais nous respectons les athées. Car avant qu'ils n'aillent à Dieu, peut-être devront-ils se convaincre de son existence. Chacun a sa conception des choses et chacun a le droit de croire ce qu'il veut quant à son origine et quant à son destin.

185. Le représentant du Nicaragua dit que nous pouvons aller pas à pas dans la négociation régionale. Fort

bien. Mais par où commençons-nous ? Quand commençons-nous ? Il nous dit que son pays envisage favorablement la proposition⁴ de quatre pays frères qui, à nos yeux, ont toute crédibilité : la Colombie, une démocratie; le Panama, un pays ami; le Mexique et le Venezuela — autrement dit quatre interlocuteurs parfaits. Néanmoins, sous une forme ou sous une autre, nous voulons que règne la démocratie; nous ne portons pas de jugement quant à la "teinte" des gouvernements pour l'instant, mais nous croyons en la démocratie comme système. Nous pensons qu'il faut établir et renforcer la démocratie en Amérique centrale. Au Nicaragua, c'est au peuple nicaraguayen de juger quel doit être le type de gouvernement qui le régit, c'est à lui de le choisir.

186. J'ai beaucoup de respect pour Cuba. En bien des occasions, Cuba nous a dit des choses désagréables, mais il nous a aussi laissé de bonnes choses. Ce tabac qui rend malade est un vice cubain. J'étais sympathisant de Fidel Castro quand j'étais à l'université. J'étais heureux quand je voyais cette barbe; je vois avec le même plaisir la barbe du Vice-Ministre du Nicaragua et j'aimais celle que vient d'enlever son ambassadeur, un ami. Mais, pour nous, les sympathies n'ont rien à voir avec la barbe ou les cheveux. Nos sympathies idéologiques pendent pour un système, la démocratie, et nous aurions mis Fidel Castro sur un piédestal — et ce serait encore le cas aujourd'hui — et l'aurions admiré s'il avait laissé son peuple choisir librement. Mais ça, c'est son problème. Ce sont les Cubains que ça regarde; ils ont leurs problèmes, leurs joies et leurs tragédies et il ne m'appartient pas de juger. Je dis cela parce que je suis un peu un romantique de l'histoire.

187. Le représentant du Nicaragua a dit qu'il était urgent de prendre des mesures concrètes et qu'il était ouvert à toute proposition ou toute solution dont le Conseil pourrait convenir. Nous aussi. Que souhaite le Conseil ? Nous avons demandé au Secrétaire général, qui est un homme sérieux, un Latino-Américain qui, dès son élection, s'est acquis la confiance de l'Union soviétique, des Etats-Unis, de la France, de la Chine et du Royaume-Uni — et à ces hommes d'Amérique latine en lesquels nous avons foi et qui représentent les forces morales que vous avez choisies et que vous respectez de nous aider à rechercher ce point d'équilibre pour mettre fin à cette partie de ping-pong et pour que, demain, le Nicaragua ne se présente pas à nouveau avec trois nouvelles plaintes. Mes secrétaires sont fatiguées de devoir taper les réponses à ces plaintes. Croyez bien que, en toute conscience, je ne cherche nullement à jeter de l'huile sur le feu.

188. Je respecte le temps du Conseil. Mon gouvernement m'a prié de dire que le Ministre des relations extérieures de mon pays a demandé au Président de nous accorder audience lundi pour exposer le problème et mettre les choses au point. J'espère que le Ministre des relations extérieures du Nicaragua sera présent, non que nous ne soyons pas capables de résoudre le problème mais parce qu'il s'agit de choses sérieuses. Ce que je dis, ce ne sont pas des paroles en l'air. Je fume le cigare et non de la marijuana. Je parle de choses très sérieuses.

189. Par conséquent je voudrais préciser ce qui suit. Comment pourrions-nous ne pas vouloir que le Nicaragua, pays frère, choisisse son gouvernement ? Comment pourrions-nous ne pas vouloir respecter son droit à l'autodétermination ? Ne croyez-vous pas qu'il serait triste qu'un pays comme le Honduras prète son territoire à une invasion ? Ce n'est pas le cas. Nous avons un gouvernement soutenu par la population, par plus de 82 p. 100 des électeurs; tout est basé sur une constitution politique qui est respectée. Tout trafic d'armes, tout mouvement de troupes est examiné par un organe législatif dont nous respectons l'autorité, comme cela se passe actuellement pour le Sénat américain ou le Politburo ou ce qui constitue l'organe législatif de l'Union soviétique.

190. Mais, frères nicaraguayens, ne brûlons pas un cierge à la fois à Dieu et au diable. Nous voulons que vous soyez indépendants, mais nous voulons qu'El Salvador, pays que nous aimons, lui aussi soit indépendant et que, respectant le principe de la non-intervention, vous n'interveniez pas dans notre territoire. Nous signerons cet engagement bilatéral ou multilatéral, mais à condition que vous ne déstabilisiez pas la région.

191. Je terminerai en citant un dicton : ce qui est bon pour l'un est bon pour l'autre. Aidez-nous à instaurer le dialogue puisque l'élément fondamental du dialogue est accepté par les deux parties. Nous ne voulons pas internationaliser le conflit. Nous ne voulons pas que nos armées se heurtent à la frontière. Et si nous sommes tous d'accord sur les points fondamentaux, que faut-il de plus ? Peut-être la modestie qui doit être la mienne en m'adressant à votre expérience. De là, quelque chose de positif pourra peut-être sortir. Une condamnation des Etats-Unis ou de l'Union soviétique ? A quoi bon ? Que peut apporter un document de plus qui fera l'objet d'un veto ? Cela ne sert à rien. Tout au plus 300 dollars supplémentaires pour chaque page en six langues. Non ! Je suis venu de mon pays parce que j'ai foi dans le droit. J'ai étudié le droit public international parce que je croyais sincèrement — et d'ailleurs je le crois toujours — que les normes juridiques existent, mais je ne voudrais pas que ce conflit qu'il m'est donné aujourd'hui de vivre soit conforme à un commentaire que me fit mon directeur de thèse, le grand internationaliste Charles Rousseau, se référant à l'Organisation des Nations Unies lors de son cours. Il disait qu'à la Cour internationale de Justice, organe judiciaire chargé d'appliquer le droit de cette organisation sacrée, il fallait toujours tenir compte de trois résultats quand on discutait d'un conflit : premièrement, dans un conflit entre un grand et un petit pays, c'est le grand qui gagne. Deuxièmement, dans un conflit entre deux petits pays — c'est le cas du Nicaragua et du Honduras — le conflit disparaît. Troisièmement, dans un conflit entre deux grandes puissances — l'Union soviétique et les Etats-Unis par exemple — c'est la Cour qui disparaît. Je vous en prie, en cette occasion, ne disparaissent pas !

192. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant du Nicaragua a demandé à prendre la parole pour exercer son droit de réponse. Je la lui donne.

193. M. TINOCO (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vais essayer de revenir au sérieux qui devrait caractériser les débats du Conseil, et je vais évoquer un aspect des remarques faites par la représentante des Etats-Unis dans l'une de ses dernières interventions. Je ne pense pas que ce soit là un exercice inutile car cela aidera les membres du Conseil à comprendre quelque peu le dilemme et la problématique du Nicaragua. Cela leur permettra de comprendre un peu quel est le problème et le dilemme des pays latino-américains, des pays situés au sud du Rio Grande.

194. La représentante des Etats-Unis s'est référée au fon-dateur virtuel du mouvement sandiniste dans notre pays, et elle a dit fort justement que ce n'était pas un communiste. Mais là où malheureusement elle se trompe, là où les Américains se sont toujours trompés, continuent de se tromper et continueront de se tromper, c'est en ne voyant pas qu'il n'est pas nécessaire d'être communiste pour être anti-impérialiste, pour défendre sa patrie, pour défendre ses droits nationaux, pour défendre ses ressources nationales, pour dénoncer ouvertement ceux qui s'attaquent à la patrie et essaient de la détruire.

195. Sandino n'était certes pas communiste. Mais il savait ce qu'étaient les Etats-Unis, il savait que les Etats-Unis étaient des impérialistes et continueraient d'être des impérialistes. Il savait le tort qu'ils faisaient aux peuples d'Amérique latine et le tort qu'ils continueraient de leur faire. Voilà pourquoi je vais vous citer quelques-unes des paroles de Sandino. Un non-communiste mais un patriote, un nationaliste, un anti-impérialiste, un homme qui a défini dans toutes leurs dimensions le pouvoir et la terreur que les Etats-Unis ont, au fil de l'histoire, imposés à nos peuples.

196. Sandino disait : "Les bandits véritables et légitimes se trouvent à la Maison-Blanche de Washington, d'où ils dirigent l'assassinat et le pillage de notre Amérique hispanique." Dans le cadre de son idéologie, Sandino disait, au sujet de sa lutte contre les Marines, intervenus dans notre patrie en 1934 : "Le dernier de mes soldats, qui sont les soldats de la liberté du Nicaragua, peut mourir, mais avant cela, plus d'un bataillon des vôtres, de l'envahisseur blond, auront mordu la poussière de mes montagnes sauvages." Malheureusement, la représentante des Etats-Unis n'est pas là. Il aurait été bon qu'elle entendît certaines de ces citations sur lesquelles elle aurait pu méditer. Sandino disait — et cela est important pour l'Amérique latine — dans le message adressé aux présidents latino-américains, le 4 août 1928, au début de sa lutte contre l'intervention américaine :

"Est-ce à dire que les gouvernements latino-américains pensent que les Yankees veulent seulement la conquête du Nicaragua et qu'ils s'en contenteront ? Est-ce à dire que ces gouvernements ont oublié que sur 21 républiques américaines, six ont déjà perdu leur souveraineté ? Le Panama, Porto Rico, Cuba, Haïti, Saint-Domingue et le Nicaragua sont les six malheureuses républiques qui ont perdu leur indépendance et qui sont devenues des colonies de l'impérialisme yankee. Les gouvernements de ces six peuples ne défendent pas

les intérêts collectifs de leurs concitoyens car ils sont arrivés au pouvoir non point par la volonté populaire, mais par l'imposition de l'impérialisme. Par conséquent, ceux qui accèdent à la présidence avec l'appui des magnats de Wall Street défendent les intérêts des banquiers américains. Au sein de ces six peuples hispano-américains infortunés, il ne reste plus que le souvenir d'une indépendance passée et l'espoir lointain de reconquérir la liberté grâce à un formidable effort de quelques-uns de leurs fils qui luttent inlassablement pour sortir leur patrie de l'opprobre où les renégats l'ont fait tomber."

Il est un autre aspect de la pensée sandiniste. Sandino, qui n'était pas communiste, mais un anti-impérialiste convaincu, capable de définir le rôle actuel et futur des Etats-Unis, disait, avec une claire vision de l'avenir : "Nous devons penser à notre unification et nous devons comprendre que l'impérialisme yankee est l'ennemi le plus brutal qui nous menace." Augusto César Sandino disait également : "Le Yankee a besoin de fantoches pour en faire des présidents de nos peuples indo-hispaniques." D'autre part, Sandino explique, peut-être de manière un peu plus émotionnelle, ce que l'on a appelé à un certain moment la rhétorique sandiniste — c'est une rhétorique qui se nourrit de toute une histoire de souffrances causées à notre peuple par l'agression américaine — et dit, en se référant aux Yankees :

"Venez, glèbe de toxicomanes, venez nous assassiner sur notre propre terre, je vous attends de pied ferme à la tête de mes soldats patriotes; peu importe le nombre de vos soldats, mais n'oubliez pas que, si vous venez, la destruction de votre grandeur secouera le Capitole à Washington et fera rougir de votre sang la sphère blanche qui couronne la renommée Maison-Blanche, à partir de laquelle vous ourdissez tous vos crimes."

197. Signé Augusto César Sandino, le patriote qui a défendu la cause de la liberté et de l'indépendance au Nicaragua. Il a été assassiné en 1934, et son assassinat a été fomenté par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'alors, en collusion avec l'ambassadeur américain au Nicaragua, Henry L. Stimson.

198. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de Cuba a demandé à prendre la parole pour exercer son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

199. M. ROA KOURÍ (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Je crains vraiment que le sérieux du Conseil ne se trouve sérieusement compromis et que sa crédibilité ne se trouve menacée après les affirmations insolites que l'un de ses membres permanents a faites cet après-midi. Au début du débat, la représentante des Etats-Unis nous a régales d'une étrange dissertation dont le ton doctoral et suffisant aurait peut-être fait les délices d'un groupe de nouveaux étudiants de n'importe quelle université américaine, mais n'était certainement pas approprié dans un groupe d'Etats souverains et indépendants et parmi des adultes qui, depuis longtemps, ont abandonné les couloirs des universités.

200. Les théories développées par la représentante des Etats-Unis sur la question de la plainte du Nicaragua devant le Conseil sont curieuses. Cela est sans doute dû au fait qu'elle est incapable de sortir du cadre de la théorie. Mais faire de la théorie dans le froid milieu académique, c'est une chose; faire face aux faits eux-mêmes, c'en est une autre. Ces faits, comme le disait Vladimir Ilitch Lénine, et comme s'en souviendra sûrement l'érudite professeur Kirkpatrick, sont plus têtus que l'imagination, car la vie est tout simplement plus riche que la théorie. Cependant, aussi bien dans ses déclarations précédentes que dans celle d'aujourd'hui, la représentante des Etats-Unis a montré qu'elle cherche toujours à éviter les faits, et qu'elle se dérobe avec soin pour ne pas répondre aux accusations précises du Vice-Ministre des relations extérieures du Nicaragua.

201. La représentante des Etats-Unis aurait-elle l'amabilité de nous dire, une fois pour toutes, s'il est vrai ou non qu'il existe des camps d'entraînement de contre-révolutionnaires nicaraguayens sur le territoire des Etats-Unis ? S'il est vrai ou non que la CIA a reçu de l'Etat des fonds pour réaliser des opérations clandestines contre le Gouvernement nicaraguayen ? S'il est vrai ou non que son gouvernement a juré de déstabiliser le Gouvernement sandiniste du Nicaragua ? Nous attendons sa réponse avec un grand intérêt.

202. Dans un autre ordre d'idées, je voudrais préciser ce qui suit. Le Gouvernement des Etats-Unis s'arroge le droit d'intervenir dans n'importe quelle partie du monde lorsque ses intérêts, tels qu'il les perçoit et tels qu'il les définit lui-même, sont menacés. Il faut présumer que c'est pour cela qu'il finance et qu'il arme la junte génocide d'El Salvador, et c'est assurément pour cela également qu'il soutient, nourrit et aide, financièrement et militairement, les racistes de Pretoria et les sionistes d'Israël. En revanche, il s'indigne du fait que Cuba estime avoir le droit de venir en aide aux révolutionnaires sous quelque latitude que ce soit. Il y a ici deux poids deux mesures. Serait-ce parce que Cuba est un petit pays mulâtre, qui depuis l'époque du président Adams, en passant par McKinley et Theodore Roosevelt, était considéré comme la chasse gardée de l'impérialisme yankee ?

203. La représentante des Etats-Unis a parlé des prétendus desseins interventionnistes de Cuba et du Nicaragua, mais elle s'est arrogé le droit de mettre en doute la politique extérieure de ces deux Etats souverains et leur droit d'appuyer qui que ce soit, où que ce soit, dans tout différend ou dans tout conflit international. Qui plus est, comme Caton, elle jette l'anathème sur d'autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité même parce qu'ils ont osé appuyer ce petit pays qu'est le Nicaragua dans sa plainte. Décidément, il semble que l'arrogance soit mauvaise conseillère et qu'elle ait bien peu de choses à voir avec l'esprit de tolérance d'Emerson qui, je le présume, a dû parfois être invoqué dans les conférences de la représentante des Etats-Unis.

204. Enfin, je ne puis manquer de souligner quelque chose qui est absolument indigne pour n'importe quel

pays latino-américain — l'hommage supposé que la représentante des Etats-Unis a prétendu rendre indirectement à Sandino. Que les assassins de Sandino essaient d'utiliser son nom si pur pour attaquer les révolutionnaires cubains et nicaraguayens est quelque chose qui ne peut que soulever le mépris le plus profond. Mais le fond du message est tout autre et bien différent. Les Etats-Unis ne nous reprochent pas vraiment de nous faire les émules de sa lutte anti-impérialiste ou, devrais-je dire, anti-yankee, et c'est ce que nous, révolutionnaires de l'Amérique latine, avons toujours fait, mais ils veulent qu'on le fasse avec des bâtons, des pierres, de vieux revolvers pour mieux nous assassiner sans doute, comme on a assassiné Sandino.

205. Eh bien, c'est avec de vieux revolvers et de vieux fusils que nous, Cubains, avons fait face à la tyrannie de Fulgencio Batista, qui était armé par les Etats-Unis et conseillé par du personnel militaire yankee, et nous sommes parvenus à la renverser. Mais nous ne ferons jamais la bêtise — car la bêtise, il faut le dire, n'est pas vraiment le défaut des révolutionnaires — de nous affronter à l'empire le plus puissant avec des armes de fabrication maison ou des fusils de chasse. Qu'il ne subsiste aucun doute chez les représentants des Etats-Unis. Notre peuple est armé, très bien armé et, en outre, il est prêt à faire payer très cher à l'impérialisme toute tentative d'agression contre notre patrie.

206. Dans un pays où la fraternité humaine est quelque chose qui n'existe que dans les musées et dans des parchemins poussiéreux, il ne faut pas s'étonner que l'on ironise sur les relations fraternelles qui existent entre Cuba et le Nicaragua et entre ma patrie et celle de Lénine. Nous sommes fiers de ces relations et, aujourd'hui plus que jamais, nous renforçons notre solidarité fraternelle avec le Gouvernement sandiniste et le peuple du Nicaragua et avec les révolutionnaires héroïques d'El Salvador et du Guatemala.

207. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a demandé à prendre la parole pour exercer son droit de réponse, et je la lui donne.

208. M. LICHENSTEIN (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je m'excuse de commencer cette brève déclaration en faisant preuve d'une attitude qui pourra sembler par trop universitaire. L'un de mes collègues m'a rappelé que le grand philosophe espagnol Unamuno avait dit une fois que lorsqu'il voyait quelque chose qui ressemblait beaucoup à un crabe, qui marchait comme un crabe, qui se comportait comme un crabe, d'aucuns pouvaient appeler cela une tortue, mais, quant à lui, il appelait cela un crabe.

209. Nous n'avons pas prétendu, et nous pensons qu'il est tout à fait hors de propos de prétendre, que le grand Sandino était communiste. Nous disons simplement que ceux qui, aujourd'hui, se servent de son nom ont trahi son indépendance féroce et ont cédé leur souveraineté, voire leur fierté nationale, à une puissance extérieure.

210. Je tiens à rappeler les derniers mots de Mme Kirkpatrick dans sa dernière intervention de cet après-midi. Notre gouvernement ne nourrit aucun dessein agressif à l'égard d'aucun pays tant dans l'hémisphère qu'en dehors de l'hémisphère. Entre mon pays et le peuple que je représente et le peuple du Nicaragua et, à vrai dire, le peuple de Cuba, il n'y a et il ne doit y avoir aucune différence. Dans la mesure où le Gouvernement du Nicaragua et, à vrai dire, celui de Cuba favorisent la liberté et le bien-être de leurs peuples et dans la mesure où ces gouvernements ne commettent pas d'agression contre leurs voisins, il ne doit y avoir, et il n'y aura, aucune différence, aucune division entre leurs gouvernements et le mien, entre leurs peuples et le mien.

La séance est levée à 19 h 20.

¹ Résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale, annexe.

² Résolution 36/103 de l'Assemblée générale, annexe.

³ *Ibid.*, partie II.

⁴ Voir A/38/68, annexe.

⁵ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément n° 1 (A/37/1)*, p. 3.

⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Supplément n° 1 (A/37/1)*.

⁷ Acte final de la Réunion des ministres des affaires étrangères des pays intéressés dans la promotion de la démocratie en Amérique centrale et aux Caraïbes. Pour le texte anglais, voir Jack W. Hopkins, éd., *Latin America and Caribbean Contemporary Record* (New York et Londres, Holmes & Meier, 1984), vol. II, 1982-1983, p. 867 à 873.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو كتب إلى الأمم المتحدة، قسم البيع في بوسطن أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
